

Consultation : Stimuler les dépenses de bienfaisance dans nos communautés

Recommandations soumises par Imagine Canada

2021

Depuis que le budget 2021 a engagé le ministère des Finances à procéder à la révision et à l'augmentation éventuelle du contingent des versements (CV), il est devenu clair que les facteurs politiques, éthiques et socio-économiques changeants exercent une incidence sur les attentes du secteur caritatif à l'égard du milieu des fondations. Étant donné le contexte de la COVID-19, les effets prévus des changements climatiques, les questions à propos de ce qui constitue un cadre de financement juste et le transfert intergénérationnel de richesse actuel qui est sans précédent, le contingent des versements est au centre d'un débat essentiel au sujet de ce qui constitue une accumulation excessive de biens par les organismes caritatifs et le déblocage de fonds en temps opportun par les fondations.

En partie à cause du manque de relations soutenues et solides entre le gouvernement fédéral et le secteur caritatif du pays, le Canada se situe relativement à la traîne d'autres administrations pour la place accordée à l'examen critique des questions concernant le CV. Nous espérons donc que ce dialogue se poursuivra au-delà de cette période de consultation et qu'il sera appuyé d'une manière ouverte et inclusive par les juristes, le gouvernement fédéral, le milieu des fondations lui-même et les intermédiaires du secteur. La confiance du secteur à l'égard de son propre cadre de financement pourrait être raisonnablement considérée comme une condition préalable à la confiance du public envers les organismes de bienfaisance et à but non lucratif, laquelle est vitale pour la viabilité de l'ensemble de notre secteur.

En 2019, les décaissements des fondations se sont chiffrés approximativement au total à 7 milliards \$, soit l'équivalent d'environ 2,2 % de la totalité des revenus du secteur. Bien que ce montant soit modeste par rapport aux subventions gouvernementales, à l'activité des entreprises sociales ou même par rapport aux dons des membres du public, les fondations exercent une importante influence en raison de leur appartenance au secteur de la bienfaisance, de leur capacité de collecter des fonds et de remettre des reçus d'impôt pour dons de bienfaisance et de leur tendance à fixer les priorités de financement et les normes des programmes pour les organismes caritatifs en exploitation.

La contribution d'Imagine Canada à cette consultation comportera des recommandations concrètes et d'autres considérations. Nos recommandations sont fondées sur l'analyse de données tirées des déclarations T3010 de 2008 à 2019. Cette analyse est axée en grande partie sur la totalité des données déclarées par les fondations à la ligne 5900 en séquences s'étendant sur sept années. Cela nous a permis de rendre compte avec précision de la capacité des

fondations de reporter les décaissements excédentaires sur une période de cinq ans et de compenser l'insuffisance d'un décaissement l'année suivante.

Veillez nous communiquer vos demandes de renseignements sur notre méthodologie ou sur d'autres détails.

Sommaire des recommandations

1. Mettre en œuvre un contingent des versements par paliers, conçu pour injecter de nouveaux fonds et pour tenir compte des réalités différentes du milieu des fondations en imposant des pourcentages progressifs aux fondations, selon les catégories d'importance de leurs actifs et la classification. Par exemple, le seuil minimum de 3,5 % pourrait être maintenu pour les organismes plus petits (dont l'actif est inférieur à 1 million \$ et s'échelonner jusqu'aux environs de 7 % et plus pour les organismes plus importants.
2. S'engager à un examen obligatoire du contingent des versements tous les cinq ans, à impliquer de manière proactive le secteur dans cet examen et à recueillir les points de vue des organismes qui n'appartiennent pas au milieu des juristes ni à celui des fondations (c.-à-d. donataires et donataires éventuels).
3.
 - a) Financer une coalition d'organismes du secteur caritatif dotés de l'expertise nécessaire pour informer et conseiller les fondations sur l'accès à de nouvelles communautés relevant de leurs fins de bienfaisance et sur la création de pratiques d'octroi de subventions équitables;
 - b) Appliquer un principe d'équité aux mesures de transparence et de responsabilité mises en œuvre dans le cadre du processus T3010 et demander aux fondations comment elles ont l'intention d'appliquer les facteurs d'équité à leurs décaissements.
4. Consacrer des ressources pour cerner les causes des erreurs de remplissage du formulaire T3010, ce qui pourrait permettre de définir des attentes adaptées aux catégories d'importance des actifs, ainsi que des mesures d'application des exigences en matière de déclaration, et des modalités d'information.

5. Mettre en œuvre des mesures de transparence et de responsabilité par le biais du formulaire T3010, en faisant varier les attentes selon l'échelle des catégories (une série de formulaires T3010 s'échelonnant de versions simplifiées à détaillées en complément d'un système de CV par paliers progressifs), ce qui clarifierait la situation des fonds orientés par le donateur et améliorerait la reddition de comptes des fondations au public sur leurs stratégies d'accumulation de biens et de décaissement.
6. Fonder l'examen périodique du contingent des versements et l'évolution du régime de réglementation sur le principe de la « justice intergénérationnelle » – à savoir qu'un certain pouvoir décisionnel revient à la génération actuelle sur le choix du moment du décaissement des fonds dans l'intérêt public.

Nous avons réparti le contenu de notre mémoire en thèmes qui reflètent le cadre de cette consultation et qui fondent nos recommandations sur un contexte de données pertinent.

Croissance et conformité du secteur au contingent actuel de 3,5 %

De 2008 à 2019, la totalité des actifs des fondations a presque triplé, en passant de 39,5 milliards \$ à 116 milliards \$, en dollars constants de 2019. Cette augmentation ne s'est pas répartie de manière égale. Bien que le nombre total des fondations publiques soit en baisse, la croissance du milieu des fondations privées attribuable à la création de nouveaux organismes a été importante pendant la période examinée (d'environ 4 800 en 2008 à 6 100 en 2019). Au total, le niveau de la croissance des fondations publiques et privées a été à peu près semblable (en excluant la Fondation MasterCard) et le rythme de croissance des petites fondations a été beaucoup plus lent que celui des fondations plus importantes.

Si nous excluons la Fondation MasterCard de notre analyse, plus de la moitié de l'augmentation des actifs détenus par les fondations de 2008 à 2019 a été sous forme de dons de bienfaisance, dont une grande partie semble associée au transfert intergénérationnel de richesse. Un peu moins d'un quart de la totalité des actifs des fondations en 2019 est détenu par des fondations qui n'existaient pas en 2008 et est attribuable à de nouveaux dons.

Notre analyse indique que les décaissements d’approximativement 19 % des fondations sont inférieurs à 3,5 % (autrement dit, près d’un cinquième des fondations ne se conforment pas au contingent en vigueur). En dépit de cet important nombre de fondations, les répercussions financières sont relativement modestes et se chiffrent à approximativement 79 millions \$ (dont près des trois quarts sont attribuables à une seule fondation). Les fondations plus petites, à l’actif inférieur à 1 million \$, sont sensiblement plus susceptibles d’être non conformes que les fondations plus importantes. Deux tiers des fondations non conformes dont l’actif est compris en 75 000 \$ et 250 000 \$ devraient empiéter sur leurs capitaux pour respecter le contingent des versements de 3,5 %.

Bien que, dans l’ensemble de données des fondations non conformes au CV en vigueur, la capacité de plusieurs fondations prouve qu’elles sont en mesure de s’y conformer, ces résultats indiquent que, dans l’ensemble, la non-conformité a tendance à être attribuable à une moindre importance des actifs et à une capacité peut-être réduite. Cela peut s’expliquer par l’impossibilité pour une fondation d’obtenir une aide pour la comptabilité, de trouver des donateurs admissibles ou de décaisser sans empiéter sur son capital à un niveau incompatible avec les obligations légales d’un accord de fiducie.

Une approche par paliers pour optimiser les nouveaux dons

D’après notre analyse, nous estimons que les niveaux ci-dessous, fréquemment suggérés, entraîneraient des dépenses de bienfaisance supplémentaires pour les organismes caritatifs. Pour 2019, nous croyons que les contributions supplémentaires des fondations privées auraient été les suivants, à ces niveaux de CV :

- 478,6 millions \$ (ou 195,1 millions \$ en excluant la Fondation MasterCard) à 5 %;
- 1,3 milliard \$ (0,6 milliard \$ en excluant la Fondation MasterCard) à 7,5 %;
- 2,1 milliards \$ (1,1 milliard \$ en excluant la Fondation MasterCard) à 10 %.

Pour les fondations publiques, ces chiffres sont les suivants :

- 64,8 millions \$ à 5 %
- 266 millions \$ à 7,5 %
- 519,3 millions \$ à 10 %

Ce sont des estimations à un niveau plancher, fondées sur des séries de déclarations T3010 suffisamment complètes pour prendre en compte avec exactitude l'étalement des contributions excédentaires sur plusieurs années. Cette analyse exclut les fonds détenus actuellement en non-conformité. Si, comme dans l'hypothèse ci-dessus, le taux de non-conformité est supérieur à celui indiqué par les données des formulaires T3010, ces montants seraient supérieurs, à condition d'assortir une hausse du CV d'une application adéquate.

Il a été mentionné précédemment que les données sur la conformité démontrent que les petites fondations privées sont les plus susceptibles d'être non conformes et que cela semble indiquer un problème de capacité. Une augmentation uniforme du CV appliquée à toutes les fondations aurait vraisemblablement une incidence différente selon les catégories d'importance des actifs, les fondations les plus importantes étant les plus susceptibles de réussir à être viables à long terme. Bien qu'il soit possible de compenser l'empiétement sur le capital en réussissant une collecte de fonds supérieure, là encore, la capacité de collecte de fonds est proportionnelle à l'importance des organismes et aux ressources qui lui sont associées.

Nous n'avons pas procédé à l'analyse de ce que les petites fondations ont tendance à financer par rapport aux fondations plus importantes, ni de leur répartition géographique ou des populations qui subiraient les effets de la dépense plus rapide de tout leur contingent par les petits organismes. Les donateurs seraient-ils incités à donner aux fondations plus importantes en raison des problèmes de viabilité réels ou supposés des fondations relativement plus petites?

Ces questions soulignent le défi qui serait posé par l'application du CV sous forme d'un outil unique à des institutions et à des contextes de plus en plus variés. Une approche par paliers progressifs est supérieure à l'application d'un CV fixe à toutes les fondations : en effet, celle-ci assurera plus vraisemblablement le déblocage des éléments d'actif accumulés au-delà du capital au bénéfice des organismes caritatifs en exploitation, et ce, sans favoriser les organismes à l'actif le plus important.

Compte tenu de ces données (le montant relativement modeste des nouveaux fonds débloqués à 5 %, les niveaux de non-conformité manifestement bas, la concentration des décaissements au niveau du CV en dépit de la capacité), du contexte de 10 années de croissance nette du secteur et des actifs attribuables à la fois à une solide performance du marché de

l'investissement et à des dons importants, nous sommes en faveur d'une augmentation générale du contingent des versements selon une échelle à plusieurs paliers. Afin que tous les changements tiennent compte équitablement des différentes capacités financières liées à la taille et à la structure organisationnelle, un nouveau système de CV pourrait attribuer des contingents différents selon des catégories déterminées par l'importance de l'actif et la classification des fondations (fondation publique ou privée).

Nous recommandons au gouvernement fédéral de :

1. Mettre en œuvre un contingent des versements par paliers, conçu pour injecter de nouveaux fonds et pour tenir compte des réalités différentes du milieu des fondations en imposant des pourcentages différents aux fondations, selon les catégories d'importance de leurs actifs et la classification.

Nous croyons que le seuil minimum de 3,5 % pourrait être maintenu pour les fondations plus petites (à l'actif d'une valeur inférieure à 1 million \$) et passer à 7 % et plus pour les fondations les plus importantes. Les catégories que nous présentons en annexe dans nos graphiques illustrent la diminution du revenu net et d'autres dimensions à des intervalles variés et pourraient servir de fondement à la formulation d'une approche par paliers progressifs. En revanche, les catégories et les seuils finaux devraient être choisis avec soin. L'aspect le plus difficile de ce processus serait la détermination des catégories d'importance appropriées pour les actifs et les seuils entre ces limites.

Des dispositions anti-évitement devraient être déterminées à l'appui de la conformité selon les catégories d'actifs. Une date « d'entrée en vigueur » tiendrait compte de l'accroissement de la capacité requise de certaines catégories pour respecter les nouveaux niveaux du CV.

À notre connaissance, personne ne sait avec certitude combien d'accords de fiducie sont en vigueur et combien d'organismes caritatifs seraient vulnérables au borbier juridique que créeraient des changements apportés à la *Loi de l'impôt sur le revenu* en vue d'exiger un accroissement des dépenses. Pour ceux qui ne pourraient pas augmenter leurs décaissements ainsi pour se conformer à la *Loi de l'impôt sur le revenu*, nous suggérons l'option de faire appel auprès de la ministre des Finances pour retarder leur conformité au nouveau contingent pendant la mise au point de variations appropriées dans l'application du nouveau contingent.

Assurer la viabilité du secteur par un examen périodique du CV

Pour évaluer l'adaptation éventuelle du CV et d'autres mécanismes réglementaires, les décideurs devraient tenir compte de plusieurs facteurs qui sont assujettis à des conditions variables. La viabilité du secteur dépend des tendances des dons, de la qualité de sa relation avec les gouvernements, de la politique fiscale, de la confiance du public, des tendances socio-économiques et des contraintes environnementales influant sur la demande pour les programmes et les services, de la performance du marché, d'une main-d'œuvre qualifiée et de bénévoles disponibles, ainsi que d'une multitude d'autres facteurs qui ont une incidence sur le contexte opérationnel des organismes de bienfaisance et à but non lucratif (bien que les organismes à but non lucratif ne soient pas souvent des donataires des fondations, des relations de financement existent bel et bien entre eux, et les organismes à but non lucratif représentent la moitié du secteur). L'importance de l'empiètement du secteur philanthropique institutionnel sur ses capitaux pour respecter le CV, l'incidence de cet empiètement sur l'incitation des donateurs, ses effets sur l'accumulation des actifs nets au fil du temps et, par conséquent, sur le montant total mis à la disposition du secteur par les fondations, devraient être pris en compte et surveillés périodiquement pour éclairer l'examen à intervalles réguliers suggéré pour le contingent des versements. Le montant des fonds mis à la disposition du secteur par les fondations devrait tenir compte du contexte du financement et des facteurs de viabilité mentionnés ci-dessus.

Pour ces raisons, nous recommandons au ministère des Finances de :

2. S'engager à un examen obligatoire du contingent des versements tous les cinq ans, à impliquer de manière proactive le secteur dans cet examen et à recueillir les points de vue des organismes qui n'appartiennent pas au milieu des juristes ni à celui des fondations (c.-à-d. donataires et donataires éventuels).

En plus des modifications du formulaire T3010 suggérées plus loin dans ce mémoire, l'examen périodique – et les personnes que la surveillance de la viabilité du secteur intéresse – bénéficieraient d'une meilleure compréhension de la nature des investissements détenus par les fondations. Nous suggérons une modification de l'information demandée dans la déclaration T3010 sur les catégories d'actifs généralement reconnues qu'un organisme détient et sur le taux de rendement de ces éléments d'actif. Comme cela est également mentionné ci-

dessous, la mise en œuvre d'une série de formulaires T3010 s'échelonnant de versions simplifiées à détaillées complèterait un système de CV par paliers progressifs, des renseignements détaillés étant demandés aux catégories dotées d'actifs relativement élevés.

Affectation de fonds aux communautés en quête d'équité

Selon un échantillon des décaissements des fondations privées en 2015 ([Portrait des dons des fondations en 2015](#)), ceux-ci ont tendance à être attribués aux organismes caritatifs des champs d'intervention de l'éducation et de la recherche (plus de 30 % du total des décaissements) et de la santé (17 %). L'autre moitié de ces décaissements est affectée à d'autres champs d'intervention, dont les services sociaux (12 %) les arts et la culture (6 %) et la religion (6 %).

De récents travaux de recherche, dont [Non financé : les communautés noires, les oubliés de la philanthropie canadienne](#), documentent dans quelle mesure certaines communautés sont traditionnellement défavorisées par la philanthropie. Comme on le sait, une hausse du CV n'entraînera pas nécessairement une affectation de fonds suffisante pour cibler les besoins prioritaires du secteur dans le contexte de la pandémie et, de plus, un grand nombre de ceux qui ont besoin de plus de soutien sont des donataires reconnus ou non reconnus.

La restructuration des dons des fondations au profit des groupes actuellement défavorisés par les organismes de bienfaisance enregistrés exige à la fois des changements dans la sensibilisation et la culture du secteur et des changements dans les lois et dans les règlements. Nous soutenons l'adoption du projet de loi S-222, la « *Loi sur l'efficacité et la responsabilité des organismes de bienfaisance* », qui apporterait plusieurs changements à la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin de mieux subventionner les donataires non reconnus, lorsqu'il y a lieu. Si ce projet de loi n'est pas adopté, la réforme de la définition des donataires reconnus devrait être envisagée pour étendre l'admissibilité des groupes autochtones au-delà des organismes gouvernementaux, entre autres considérations.

Nous recommandons au gouvernement fédéral de :

3. a) Financer une coalition d'organismes du secteur caritatif dotés de l'expertise nécessaire pour informer et conseiller les fondations sur l'accès à de nouvelles

communautés relevant de leurs fins de bienfaisance et sur la création de pratiques d'octroi de subventions équitables.

Un tel programme, conçu et mis en œuvre par les organismes du secteur en ciblant l'expertise et l'expérience en quête d'équité, pourrait favoriser l'accessibilité du profil d'une fondation, ses communications et sa disponibilité pour un bassin de donataires, soit plus large, soit plus ciblé (certaines fondations privées sont actuellement dépourvues d'un site Web ou de coordonnées disponibles). À la suite de l'augmentation du contingent des versements, il sera bien sûr davantage nécessaire pour les organismes caritatifs en exploitation de pouvoir joindre les fondations afin que les décaissements soient adéquats. L'information et les conseils sur la capacité raisonnable des donataires éventuels pour identifier les fondations, comprendre qui elles sont et ce qu'elles veulent subventionner devraient être pris en compte dans le programme proposé. Des conseils donnés aux fondations sur la manière de nouer de nouveaux liens avec les communautés en quête d'équité et sur les pratiques exemplaires en matière d'équité dans l'octroi de subventions seraient également bénéfiques pour les donateurs et les donataires.

La Direction des organismes de bienfaisance n'est nullement en mesure d'appliquer des directives sur les dépenses d'une fondation. Les objectifs sous-jacents des politiques de l'ARC et de la Direction visent à s'assurer que le public et les donateurs éventuels connaissent les activités d'une fondation donnée.

À la lumière de ce qui précède et de l'accent plus général mis dans notre mémoire sur la responsabilité et la transparence, nous recommandons que l'Agence du revenu du Canada et le ministère des Finances :

b) appliquent un principe d'équité aux mesures de transparence et de responsabilité mises en œuvre dans le cadre du processus T3010 et qu'ils demandent aux fondations comment elles ont l'intention d'appliquer les facteurs d'équité à leurs décaissements.

Transparence et responsabilité pour donner confiance et réunir des données

Le document d'information de la consultation sollicitait des commentaires sur les outils qui sont ou qui devraient être à la disposition de l'Agence du revenu du Canada pour appliquer les règles

sur le CV, dont la création de sanctions intermédiaires ou d'autres pénalités. Bien que notre analyse nous permette de conclure à l'influence d'autres facteurs que la capacité financière dans les cas de non-conformité que nous avons constatés, la qualité actuelle de l'ensemble de données tiré des formulaires T3010 empêche de comprendre suffisamment la source des erreurs dans leur remplissage. Par exemple, la ligne 5900 porte sur les éléments d'actif non utilisés dans les programmes caritatifs et joue un rôle clé dans l'application du CV, mais elle est incomplète dans la majorité des cas. Nous devons comprendre la cause de cette non-utilisation des éléments d'actif et savoir s'il existe des tendances communes à diverses importances d'actifs ou à d'autres variables, ce qui faciliterait les décisions sur l'accroissement de l'application, de l'information ou du soutien. Il pourrait être approprié, par exemple, de s'attendre à divers niveaux d'information provenant des organismes appartenant aux diverses catégories d'une nouvelle approche par paliers du CV et le formulaire T3010 pourrait être conçu en tenant compte des attentes différentes selon ces paliers.

Pour mieux comprendre les problèmes associés aux données incomplètes ou incorrectes provenant des formulaires T3010, nous recommandons au gouvernement du Canada de :

4. Consacrer des ressources pour cerner les causes des erreurs de remplissage du formulaire T3010, ce qui pourrait permettre de définir des attentes adaptées aux catégories d'importance des actifs, ainsi que des mesures d'application des exigences en matière de déclaration, et des modalités d'information.

Une autre question est celle de l'inquiétude suscitée par l'accumulation de richesse apparente des fondations privées, en particulier. Les données révèlent que de nombreuses fondations estiment que le CV est un objectif de bonne gouvernance, au lieu d'un plancher ou d'un minimum. Cette concentration des décaissements autour du taux de 3,5 % et l'écart entre ce que de nombreuses fondations *peuvent* décaisser, sans empiéter sur leurs capitaux, et ce qu'elles décaissent *en réalité* soulèvent des questions sur l'accumulation juste des recettes d'intérêt public ayant fait l'objet de reçus d'impôt. La diversité de l'importance des actifs rend cette question difficile à régler, y compris au sein de chaque catégorie.

Demander aux fondations d'explicitier leurs stratégies de décaissement et d'accumulation de biens en fonction de leur fin de bienfaisance pourrait faire progresser le secteur en tenant compte de la complexité des tailles, des champs d'intervention et des objectifs de viabilité.

Le formulaire T3010 pourrait demander de l'information – la plus précise possible – sur :

- i) la contribution des décaissements de l'exercice précédent à la fin de bienfaisance d'un organisme de bienfaisance;
- ii) le but de la stratégie d'accumulation de biens de l'organisme selon sa fin de bienfaisance pendant la prochaine décennie et au-delà.

Cette consultation a également soulevé des questions sur la qualité de l'information disponible sur les fonds orientés par le donateur (FOD), dont l'insuffisance est une source de soupçons à l'égard de l'importance du contrôle continu des donateurs, des taux de décaissement des FOD et du rôle de ces fonds dans l'exécution de la fin de bienfaisance de l'organisme parrain. Pour améliorer la transparence et la responsabilité, le formulaire T3010 devrait comporter des questions pour que les fiduciaires indiquent le nombre de FOD qu'ils parrainent, le montant de chacun d'eux, si une partie de ces fonds est décaissée ou non chaque année et leur lien avec la stratégie de décaissement et d'accumulation de biens de leur organisme.

Nous recommandons à l'ARC de :

5. Mettre en œuvre des mesures de transparence et de responsabilité par le biais du formulaire T3010, en faisant varier les attentes selon l'échelle des catégories (une série de formulaires T3010 s'échelonnant de versions simplifiées à détaillées en complément d'un système de CV par paliers progressifs), ce qui clarifierait la situation des fonds orientés par le donateur et améliorerait la reddition de comptes des fondations au public sur leurs stratégies d'accumulation de biens et de décaissement.

Décisions au sujet de l'empiétement sur les capitaux et de la perpétuité

Comment le principe de la « justice intergénérationnelle » (le concept de justice et d'équité entre les générations sur des bases sociales et économiques) pourrait-il s'appliquer à la pratique d'accumulation de richesse et à la perpétuité dans le contexte actuel? Les demandes actuelles auxquelles le secteur fait face (liées notamment aux changements climatiques, à la pandémie de COVID-19 et à la crise des opioïdes) n'étaient pas prévues par les donateurs d'il y a 50 ou 100 ans. Par ailleurs, l'ensemble des données provenant des formulaires T3010 prouve un transfert de richesse sans précédent – soit presque le triplement des actifs des fondations en une décennie. Le principe de la justice intergénérationnelle pourrait faciliter l'examen de la

question du pouvoir décisionnel de la génération actuelle et des générations futures sur le choix du moment du décaissement des fonds dans l'intérêt public.

On peut soutenir que certains contextes exigent l'accroissement des dépenses des fondations et la justice intergénérationnelle pourrait servir de principe de base à une discussion entre les homologues fédéraux et provinciaux quand des événements environnementaux, sanitaires et socio-économiques se produisent.

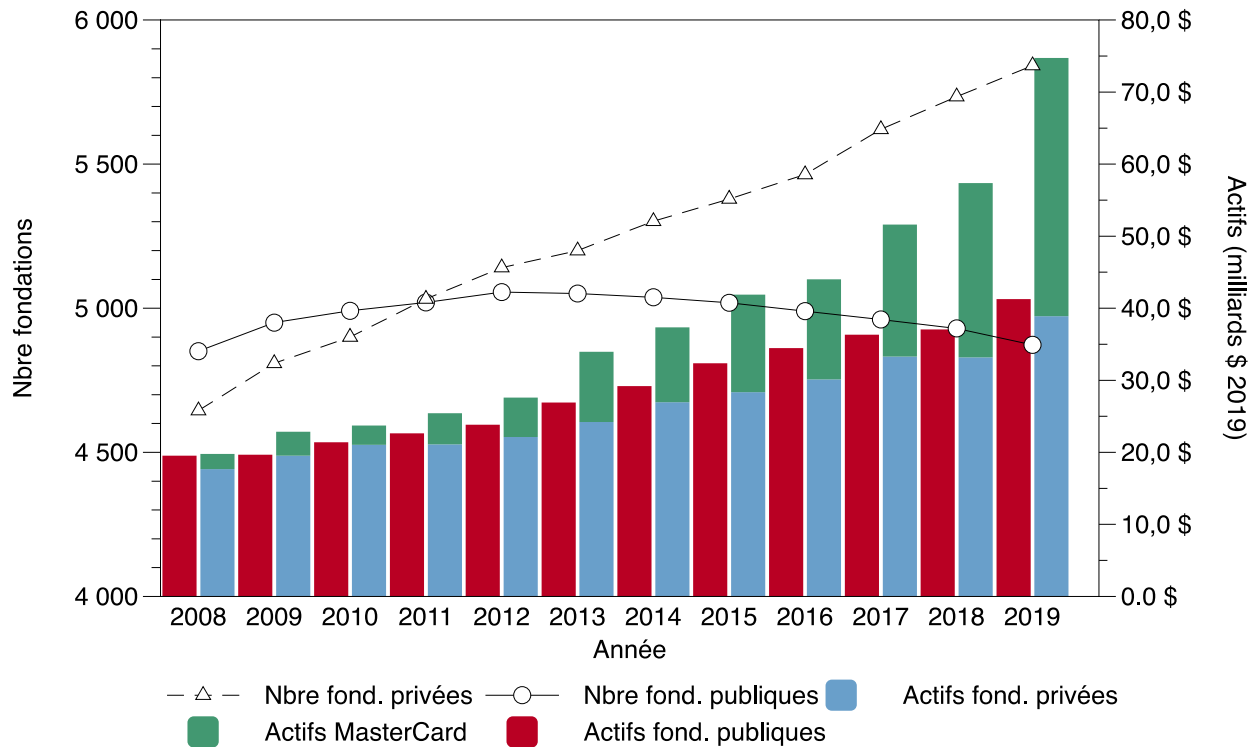
Nous recommandons au ministère des Finances et à l'Agence du revenu du Canada de :

6. Fonder l'examen périodique du contingent des versements et l'évolution du régime de réglementation sur le principe de la « justice intergénérationnelle » – à savoir qu'un certain pouvoir décisionnel revient à la génération actuelle sur le choix du moment du décaissement des fonds dans l'intérêt public.

ANNEXE A – ANALYSES JUSTIFICATIVES

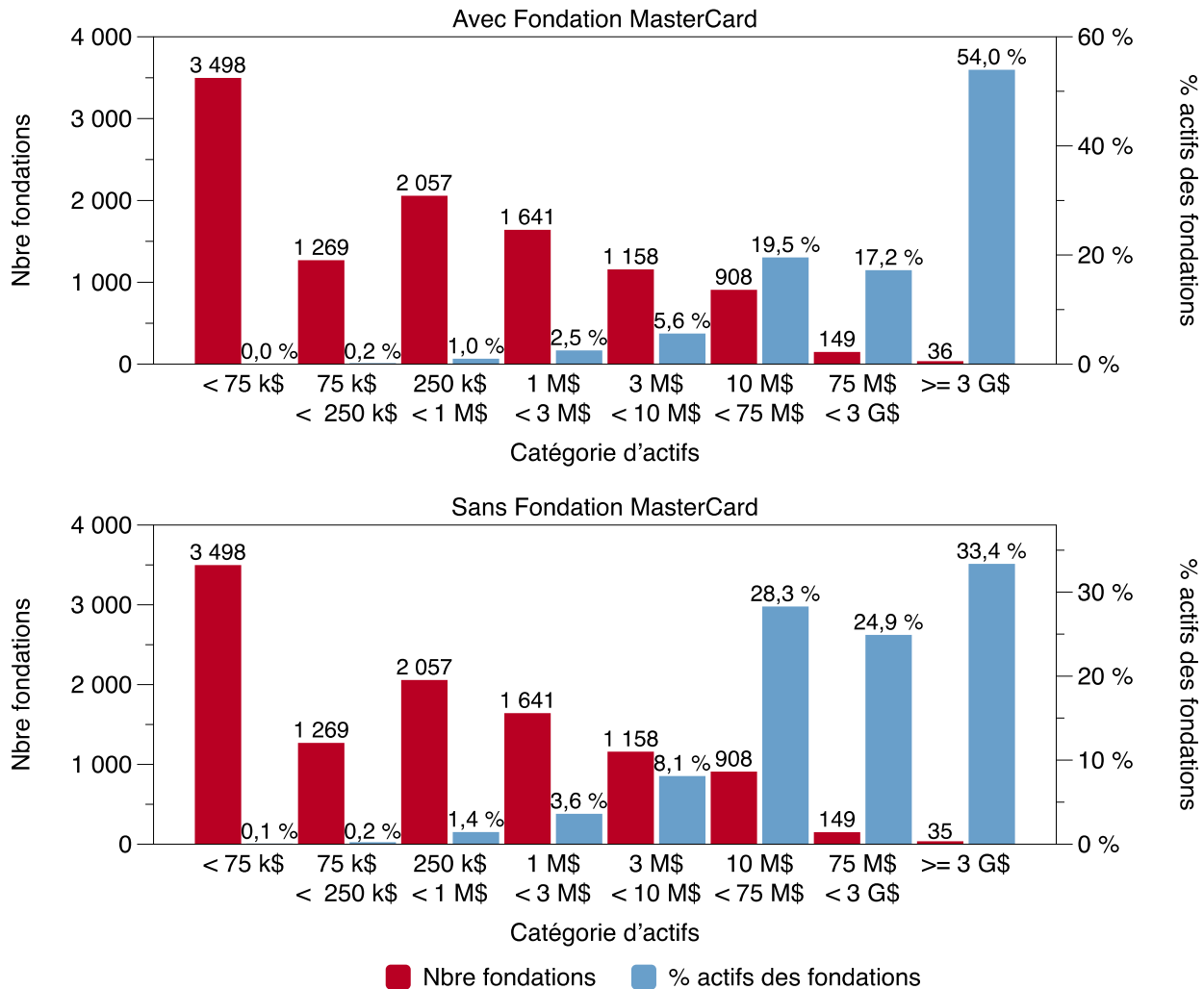
De 2008 à 2019, le nombre de fondations privées a augmenté régulièrement, en passant d'environ 4 650 à 5 850 (figure 1). Le nombre de fondations publiques a augmenté pour atteindre environ 5 050 en 2013, mais leur nombre est maintenant revenu approximativement au même niveau qu'en 2008. En dollars constants de 2019, les actifs des fondations publiques ont plus que doublé (en passant de 19,5 milliards \$ à 41,3 milliards \$), tandis que ceux des fondations privées ont presque quadruplé (en passant de 19,8 milliards \$ à 74,7 milliards \$). En revanche, près des deux tiers de l'augmentation des actifs des fondations privées sont attribuables à la croissance de la Fondation MasterCard (passée de 2,1 à 35,9 milliards \$). Si on exclut la Fondation MasterCard des calculs, la croissance des actifs des fondations publiques et privées est très similaire.

Figure 1 : Nombre de fondations et actifs totaux selon la classification, de 2008 à 2019 (\$ de 2019).



Les actifs sont extrêmement concentrés parmi un petit nombre de fondations. En 2019, 36 fondations seulement représentaient plus de la moitié de la valeur totale des actifs. En excluant la Fondation MasterCard, les 35 fondations restantes représentent encore un tiers de la valeur des actifs restants (figure 2). Environ 1,7 % des fondations possèdent des actifs d’une valeur égale ou supérieure à 75 millions \$, mais représentent soit 71 %, soit 56 % de la totalité des actifs (selon que la Fondation MasterCard est incluse ou non dans les calculs). À l’autre extrémité du spectre de l’importance des actifs, environ deux tiers des fondations possèdent des actifs d’une valeur totale inférieure à 1 million \$, en représentant 1,2 % ou 1,7 % de la totalité des actifs.

Figure 2 : Répartition des fondations et de la totalité des actifs selon la catégorie d'importance des actifs, 2019.

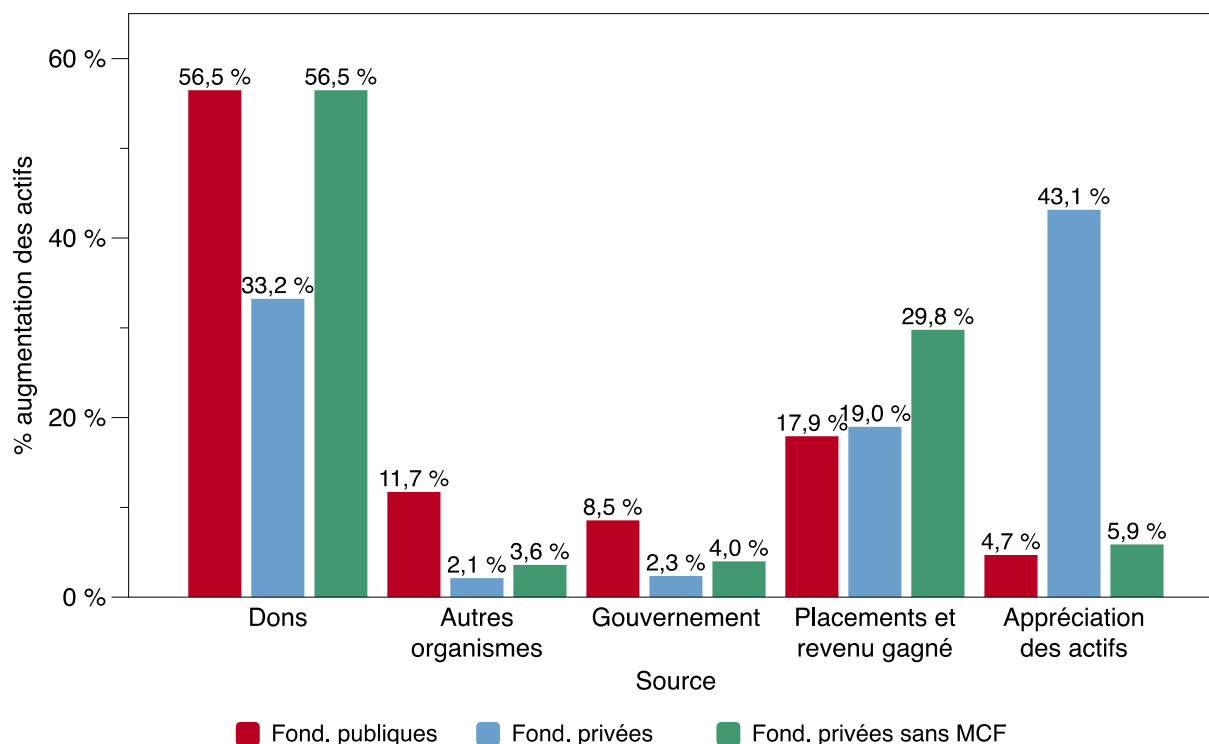


Les dons ont joué un rôle très important dans l'augmentation des actifs des fondations, en représentant plus de la moitié de celle-ci, à la fois pour les fondations publiques et pour les fondations privées, quand nous excluons la Fondation MasterCard de nos calculs (figure 3). Le revenu des placements et le revenu gagné¹ jouent un rôle plus important pour les fondations

¹ À la fois le revenu des placements et le produit net de la cession d'éléments d'actifs.

privées, mais demeurent importants pour les fondations publiques. Les revenus provenant d'autres organismes caritatifs et de sources gouvernementales jouent un rôle plus important pour les fondations publiques que pour les fondations privées.

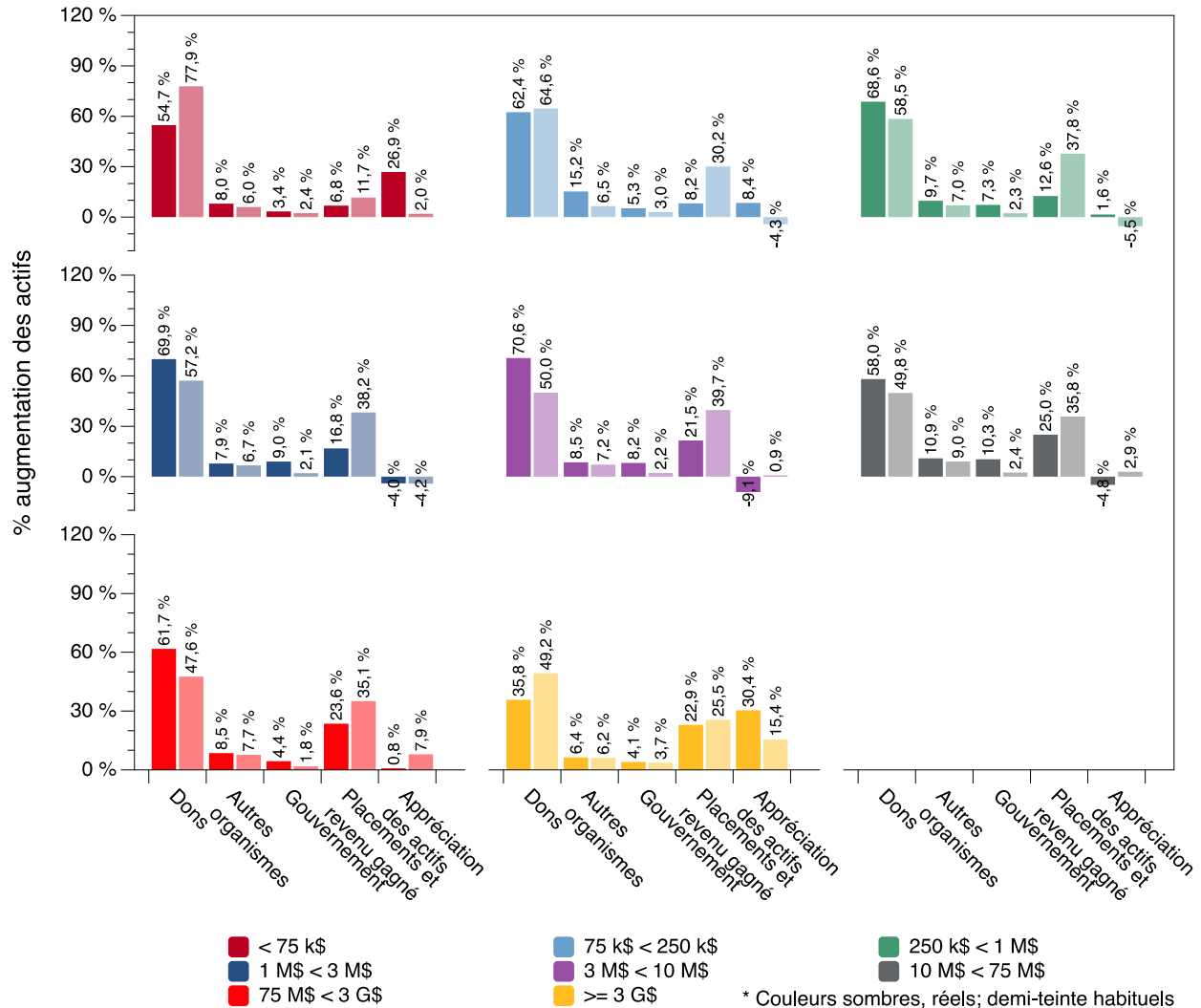
Figure 3 : Facteurs de la hausse de la valeur des actifs selon la classification, 2008 à 2019.



L'examen des facteurs de la croissance des actifs selon les catégories d'importance des actifs fait ressortir encore plus l'importance capitale des dons (figure 4). En gros, les dons sont plus importants pour les fondations plus petites, tandis que le rôle des placements et du revenu gagné croît avec la taille des fondations, de même que l'appréciation des actifs².

² Dans cette analyse, les chiffres caractéristiques sont les moyennes au sein d'une catégorie – la forte concordance de ces chiffres avec les chiffres absolus indique que ceux-ci ne subissent pas l'influence d'un petit nombre de fondations dans n'importe quelle catégorie donnée.

Figure 4 : Facteurs incontestables et caractéristiques de la valeur des actifs selon leur catégorie d'importance, 2008 à 2019³.



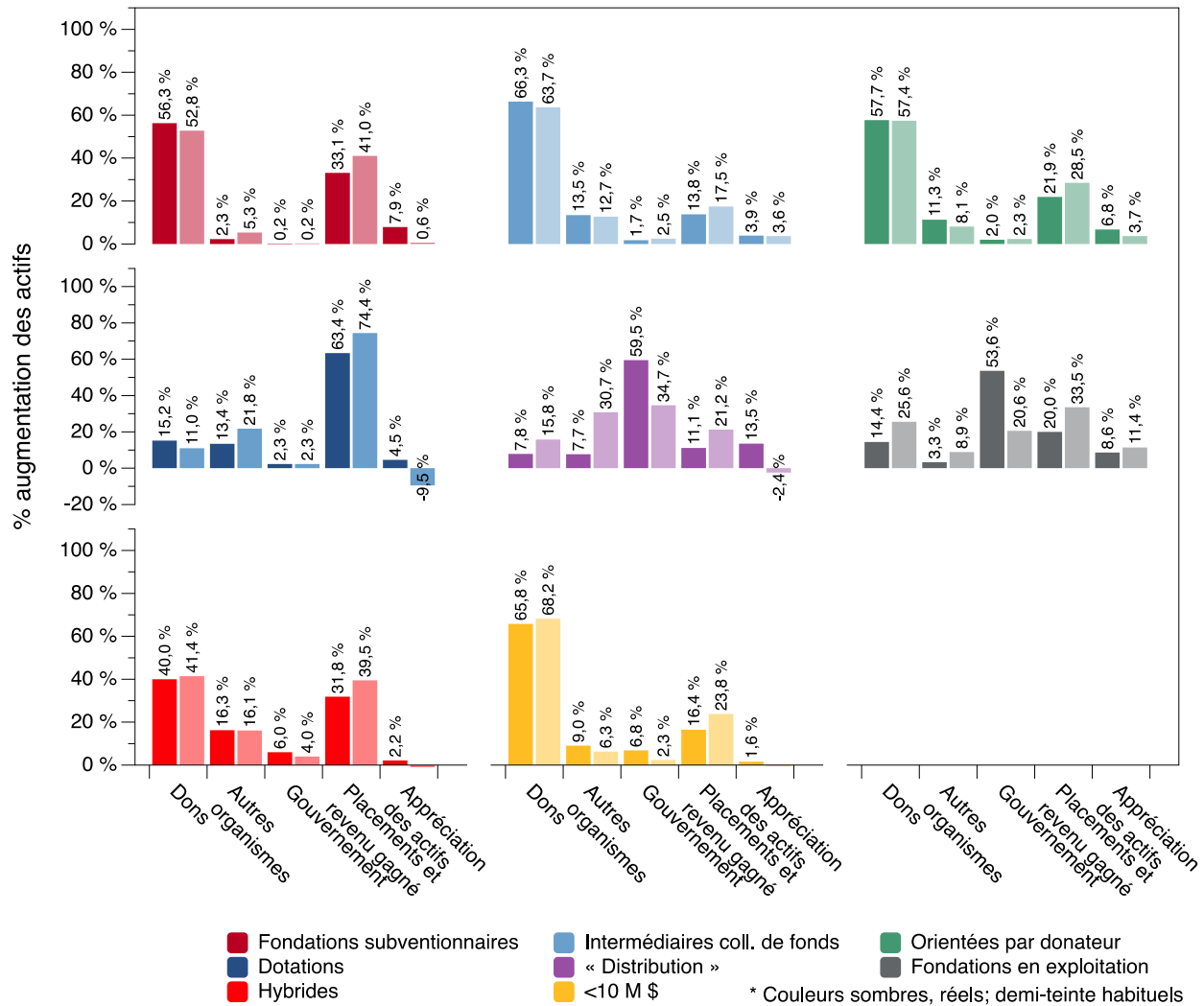
³ Les chiffres absolus ne tiennent pas compte de la Fondation MasterCard, tandis que les chiffres caractéristiques en tiennent compte.

En plus de leur variation selon la taille des fondations, les facteurs de croissance des actifs varient également selon les activités des fondations⁴. De façon générale, les dons jouent un rôle clé pour les fondations subventionnaires, les intermédiaires des collectes de fonds et les fondations orientées par le donateur (figure 5)⁵. Les investissements et le revenu gagné jouent un rôle central pour les fonds de dotation et un rôle important, à la fois pour les fondations subventionnaires et pour les fondations orientées par le donateur. Les transferts provenant d'autres fondations sont les plus importants pour les intermédiaires des collectes de fonds, les fonds de dotation et les fondations orientées par le donateur. Notre connaissance n'est pas complète dans ce domaine, mais les données dont nous disposons semblent indiquer principalement des dons philanthropiques de fondations privées.

⁴ Aux fins de cette analyse, nous avons regroupé toutes les fondations à l'actif d'une valeur maximale égale ou supérieure à 10 millions \$ dans une catégorie fonctionnelle fondée sur les tendances de leur octroi de subventions, leur niveau d'activité de bienfaisance directe, leurs principales sources de revenus, leur activité de collecte de fonds, leurs effectifs de salariés et la composition de leur conseil d'administration. Pour obtenir plus de précisions sur ces types comportementaux et sur les critères, veuillez vous reporter à l'annexe B.

⁵ Veuillez noter que cette catégorie ne regroupe pas exclusivement les fonds orientés par le donateur (FOD). Veuillez vous reporter à l'annexe B pour obtenir plus de précisions.

Figure 5 : Facteurs incontestables et caractéristiques de la valeur des actifs selon le type comportemental de la fondation, 2008 à 2019⁶.

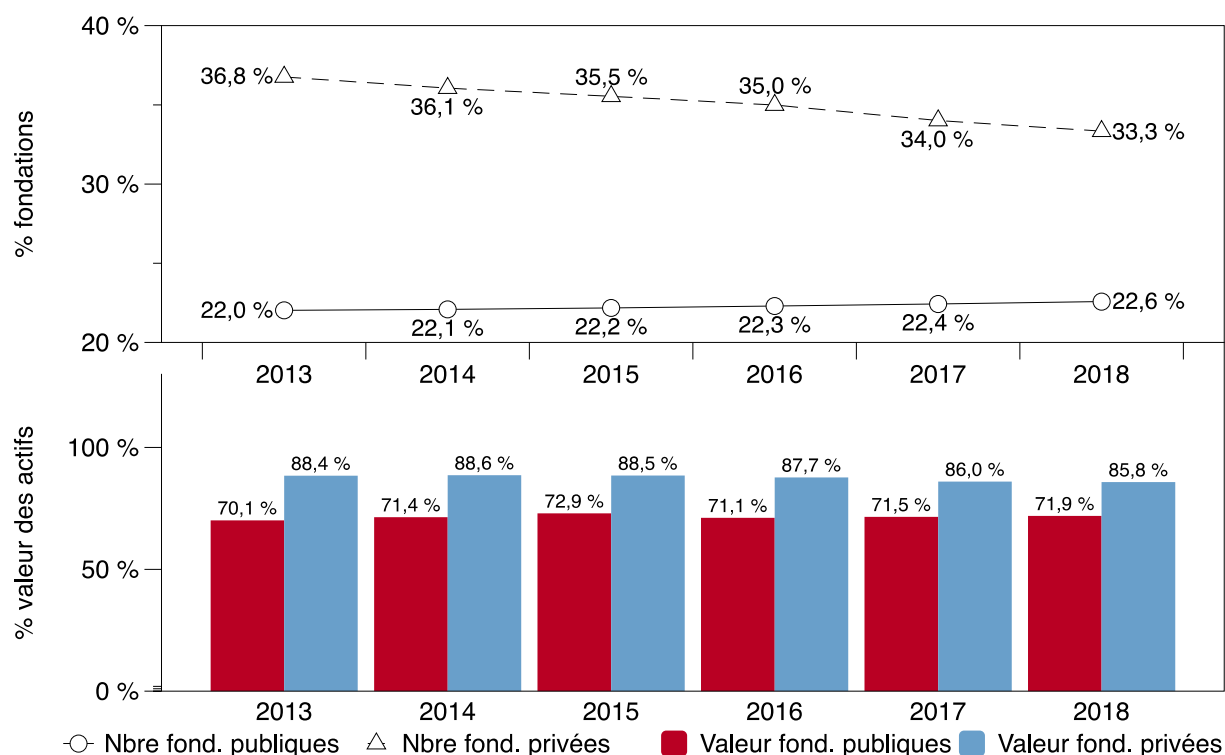


L'information exacte sur la valeur des éléments d'actif non employés dans les activités de bienfaisance joue un rôle clé pour déterminer si les fondations respectent leur contingent des versements et pour prédire les montants supplémentaires des décaissements à divers niveaux

⁶ Là encore, les chiffres absolus ne tiennent pas compte de la Fondation MasterCard, tandis que les chiffres caractéristiques en tiennent compte.

supérieurs. Nos analyses reposent principalement sur les fondations qui déclarent des séquences de données complètes à la ligne 5900⁷ sur une période de sept ans. Bien que ces données ne soient complètes que pour une minorité des fondations, celles-ci représentent une forte majorité de la valeur des actifs, surtout pour les fondations privées (figure 6). Par exemple, les fondations privées qui déclarent des séquences complètes pour la ligne 5900 sur une période de sept ans aux environs de l'année de déclaration 2018, soit 33 % d'entre elles, représentent 85,8 % de la totalité des actifs des fondations privées en 2018.

Figure 6 : Présence de séquences de données complètes sur une période de sept ans pour la ligne 5900, pourcentage de fondations et valeur totale des actifs selon la classification, années de référence 2013 à 2018.



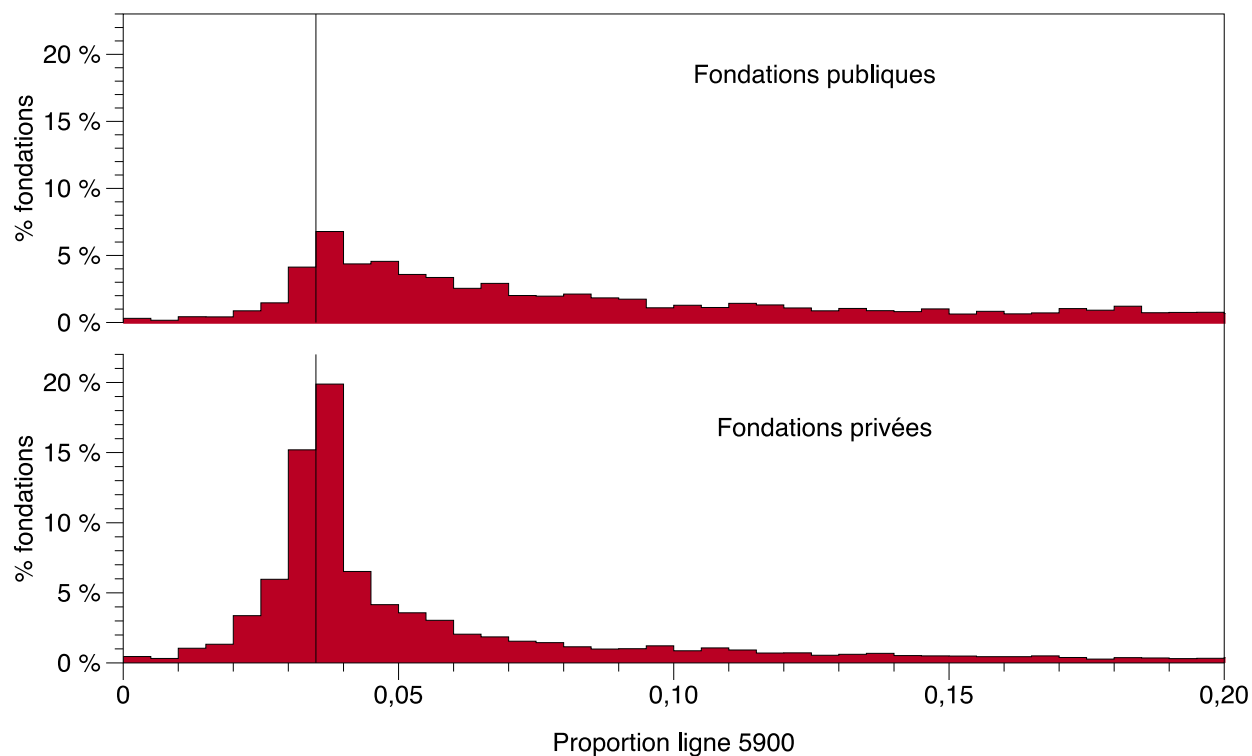
⁷ Cela rend compte de la capacité d'étaler les décaissements excédentaires sur une période de cinq ans et de compenser l'insuffisance d'un décaissement l'année suivante.

L'examen des décaissements⁸, en pourcentage de la ligne 5900, pour les fondations aux séquences de données complètes sur une période de sept ans, nous permet de constater une tendance des décaissements à se concentrer autour du taux de 3,5 % (figure 7)⁹. Cette tendance est nettement plus prononcée pour les fondations privées que pour les fondations publiques. Une proportion importante des fondations privées semblent contribuer en deçà du seuil de 3,5 %. Cela semble principalement attribuable aux fondations plus petites (voir la figure 8 ci-dessous). Il convient également de noter qu'un nombre significatif de fondations, principalement privées, semblent contribuer à un niveau inférieur et si proche du seuil de 3,5 % que nous croyons qu'elles étalent les contributions excédentaires sur une période plus longue que les cinq années autorisées (c.-à-d. elles utilisent peut-être un total cumulé des contributions au lieu d'exclure les contributions excédentaires qui remontent à plus de cinq ans).

⁸ Lignes 5000 et 5050.

⁹ Ce pourcentage est calculé en divisant la somme mobile sur sept ans à la ligne 5900 par la somme mobile des décaissements sur sept ans. Cette méthode tient compte du report des décaissements excédentaires et/ou des contributions compensatoires l'année suivant une contribution insuffisante. Les visualisations comportent un point de données par séquence de données complète sur une période de sept ans (c.-à-d. si les données d'une fondation sont complètes de 2008 à 2019 à la ligne 5900, cela équivaldrait à six points de données).

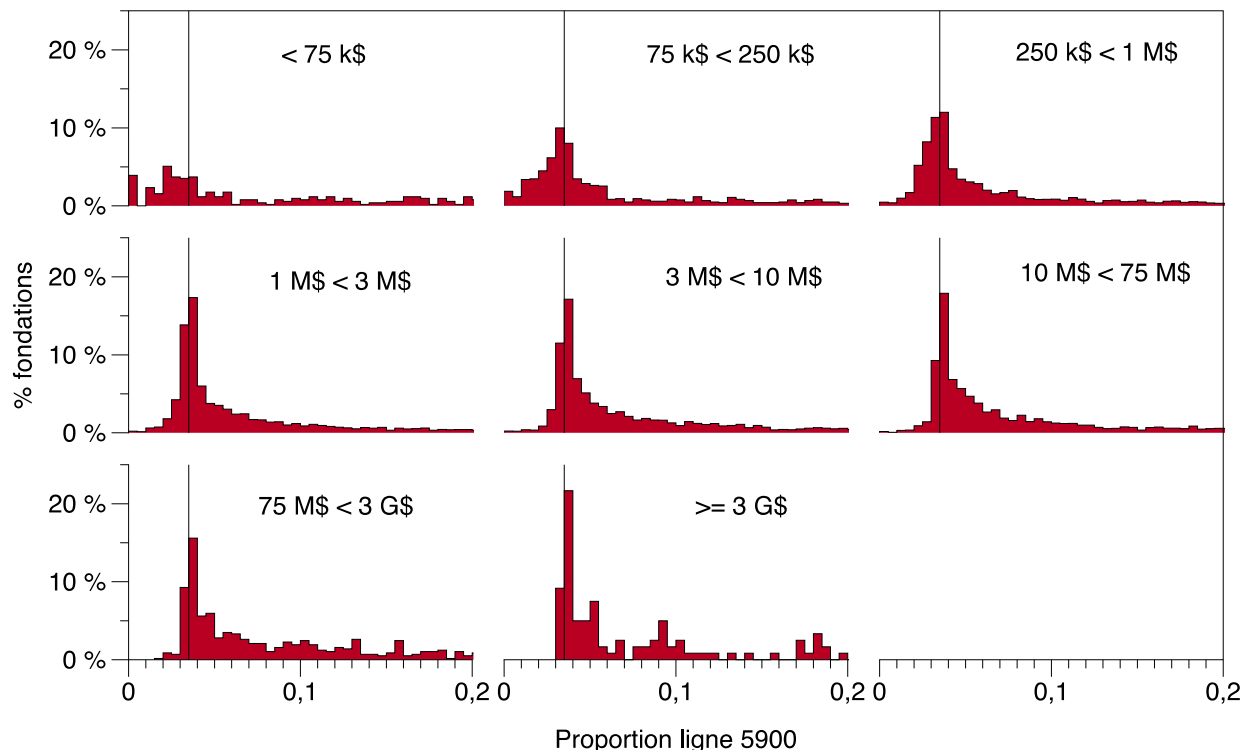
Figure 7 : Décaissements en pourcentage de la ligne 5900, années de référence 2013 à 2018, fondations aux séquences complètes pour la ligne 5900, selon la classification¹⁰.



D'après l'examen des décaissements par catégorie d'importance des actifs, les fondations plus petites ont plus tendance à contribuer sous le seuil de 3,5 % (et à contribuer beaucoup moins que 3,5 %) que les fondations plus importantes (figure 8). À titre de contexte, plus d'un quart des fondations dont l'actif est compris entre 75 000 \$ et 1 000 000 \$ ont contribué en deçà du seuil de 3,5 % en 2018 (voir figure 17 ci-dessous). Les pourcentages de fondations plus importantes dont les décaissements sont inférieurs au seuil de 3,5 % sont nettement inférieurs.

¹⁰ À l'exclusion des fondations à l'actif <25 000 \$ non utilisé dans des activités caritatives.

Figure 8 : Décaissements en pourcentage de la ligne 5900, années de référence 2013 à 2018, fondations aux séquences complètes pour la ligne 5900, selon la catégorie d'importance des actifs¹¹.



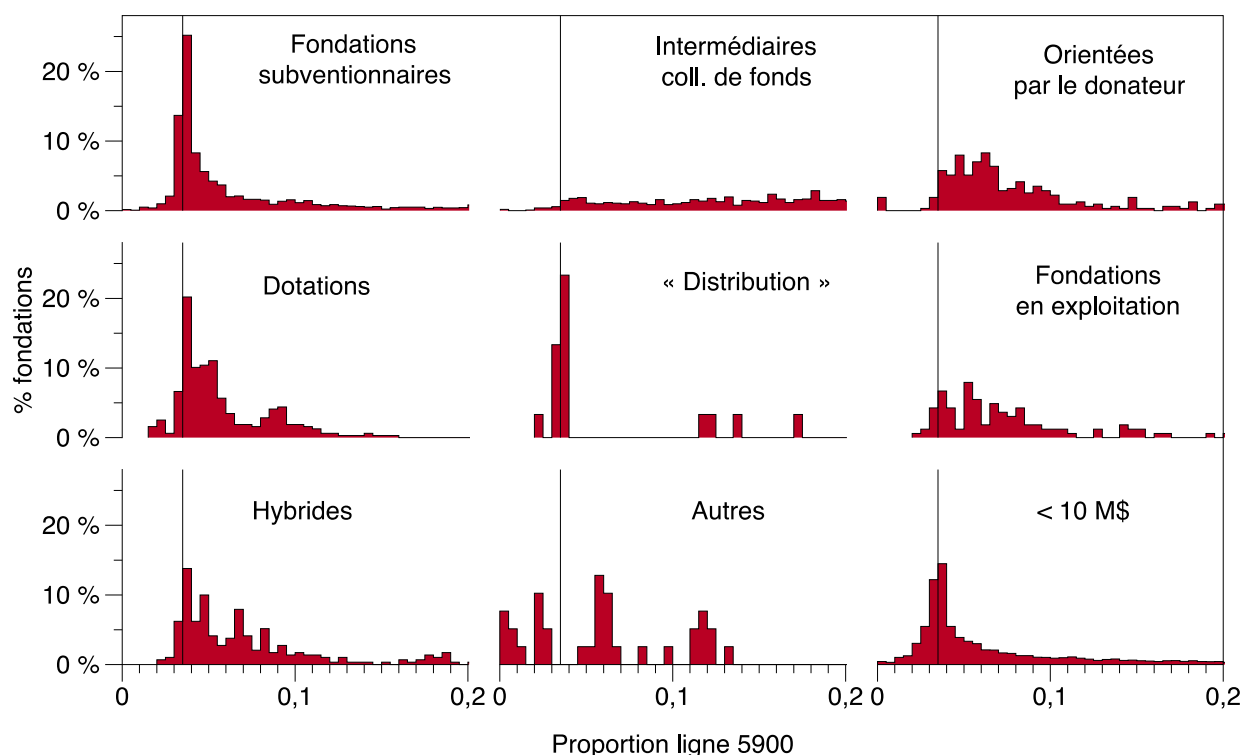
La probabilité de leur contribution inférieure au seuil de 3,5 % varie également selon l'activité des fondations. Les fondations subventionnaires, les fonds de dotation et les fondations dénommées « distributions » en anglais (voir annexe B) ont plus tendance à contribuer en deçà du seuil de 3,5 %, de même que les fondations dont la valeur maximale de l'actif est inférieure à 10 millions \$ (figure 9)¹². Les intermédiaires des collectes de fonds, les fondations où les fonds

¹¹ À l'exclusion des fondations à l'actif <25 000 \$ non utilisé dans des activités caritatives.

¹² Bien qu'aucun type comportemental n'ait été attribué aux fondations dont la valeur de l'actif est inférieure à 10 millions \$, les fondations subventionnaires et les intermédiaires des collectes de fonds sont vraisemblablement majoritaires dans cette catégorie.

conseillés par le donateur occupent une place importante et les fondations en exploitation sont moins susceptibles de contribuer en deçà du seuil de 3,5 %.

Figure 9 : Décaissements en pourcentage de la ligne 5900, années de référence 2013 à 2018, fondations aux séquences complètes pour la ligne 5900, selon leur type comportemental¹³.



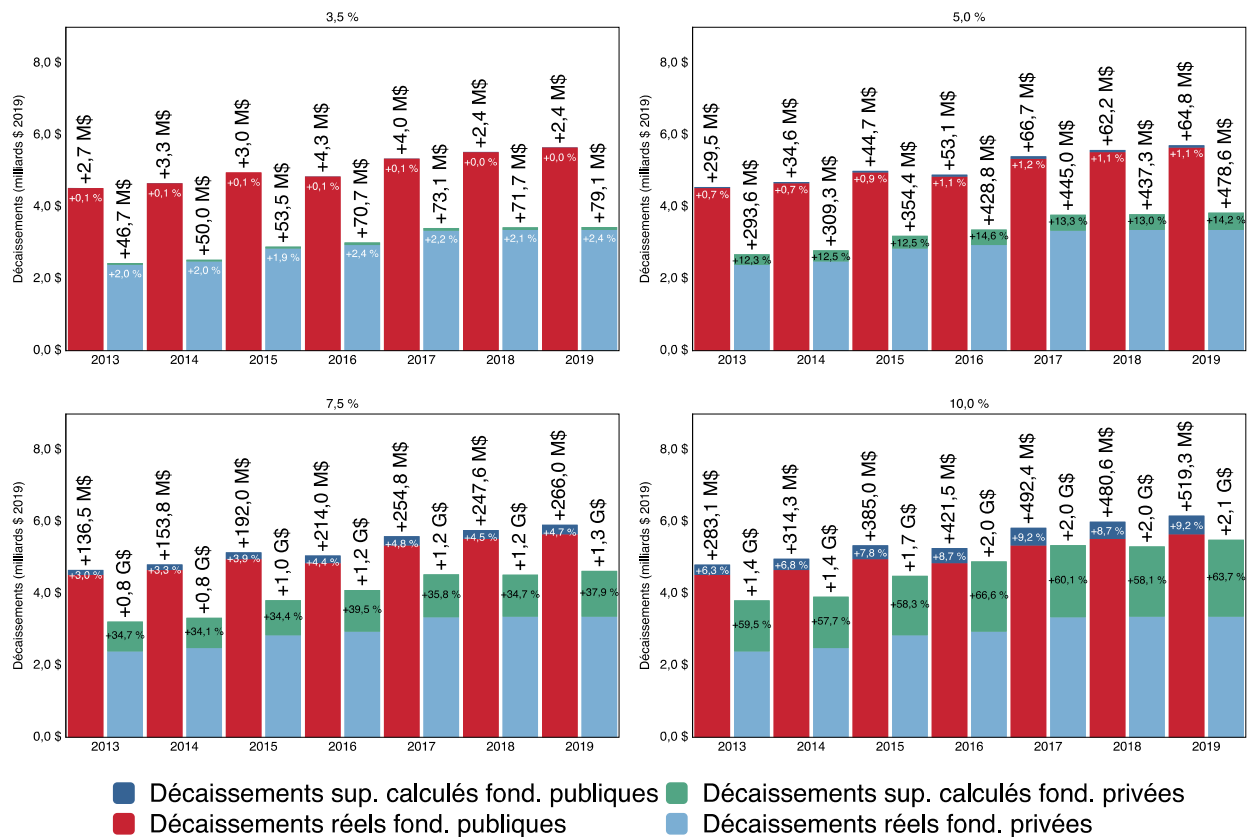
Nous présentons ci-dessous les décaissements réels pour les fondations publiques et privées (en dollars constants de 2019) que nous complétons par le calcul des décaissements « supplémentaires » qui auraient eu lieu si le contingent des versements avait été fixé à 5 %, 7,5 % et 10 % (figure 10)¹⁴. Ces calculs reposent sur les fondations qui déclarent une séquence

¹³ À l'exclusion des fondations à l'actif <25 000 \$ non utilisé dans des activités caritatives.

¹⁴ Ces chiffres de 3,5 % font ressortir l'incidence des contributions insuffisantes actuellement. Les calculs liés aux seuils supérieurs tiennent également compte de cette contribution inférieure à 3,5 %.

complète pour la ligne 5900, sur une période de sept ans aux environs de l'année de référence 2018, et constitue donc des estimations très fiables des dépenses supplémentaires.

Figure 10 : Décaissements supplémentaires réels et calculés aux divers niveaux de décaissement, en dollars constants de 2019, de 2013 à 2018, fondations aux séquences complètes pour la ligne 5900, selon l'appellation.



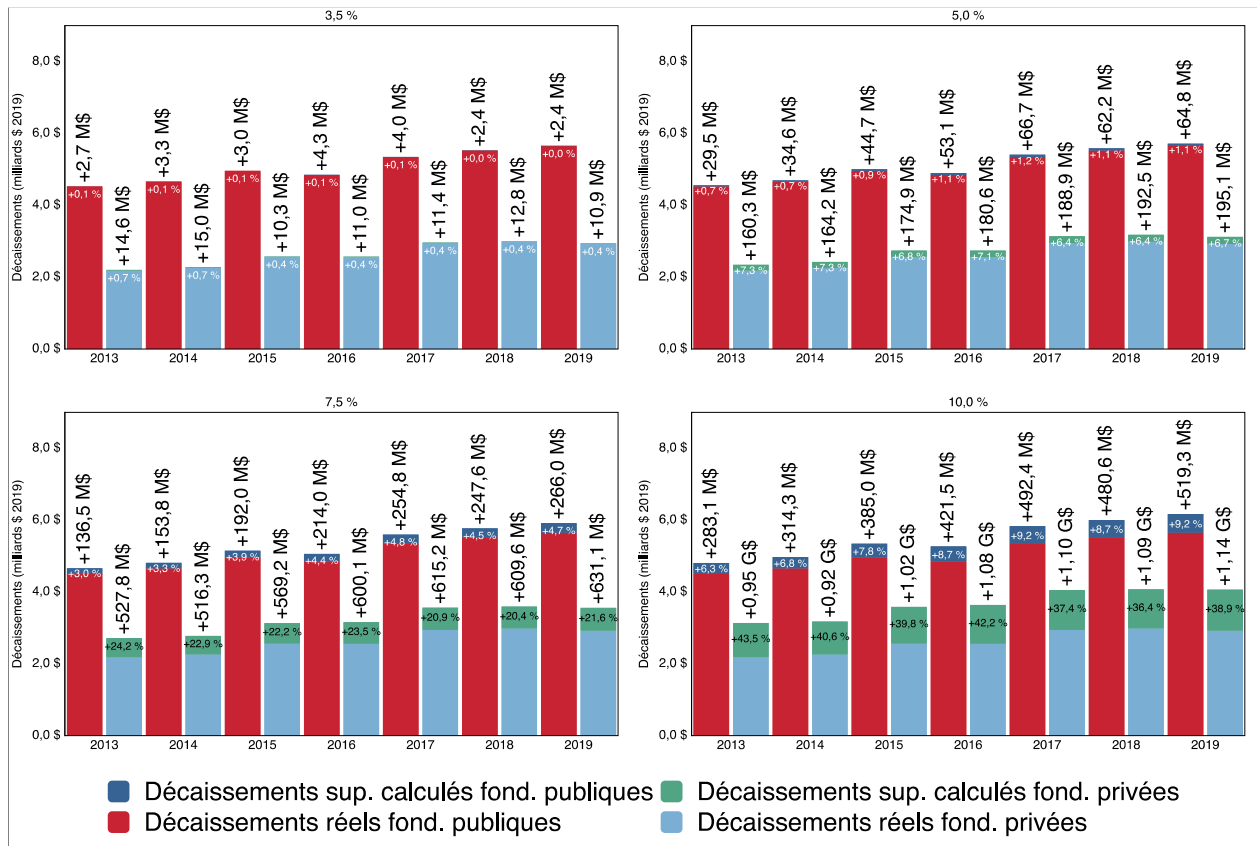
Les décaissements annuels supplémentaires ont été calculés en multipliant la somme des montants déclarés à la ligne 5900 pendant sept ans pour chaque fondation par le seuil donné et en comparant ce résultat aux décaissements actuels pendant cette période. Si le montant calculé à un seuil donné était supérieur aux décaissements réels pour cette période, cet excédent était réparti sur plusieurs années, au prorata des décaissements réels (p. ex. si 20 % de la valeur des décaissements réels sur sept années remontaient à l'année 2016, 20 % de ces

dépenses supplémentaires étaient également ajoutées à cette valeur de 2016)¹⁵. Étant donné la méthodologie employée, ces chiffres devraient être considérés comme une estimation prudente de la valeur plancher des dons supplémentaires.

Nous présentons ci-dessous la même analyse (en faisant appel aux mêmes hypothèses et à la même méthodologie) que dans la figure 10, mais en excluant la Fondation MasterCard (figure 11). Comme la différence entre ces deux séries de chiffres le montre, la méthode de traitement de l'actif de la Fondation MasterCard a une forte incidence sur le résultat du calcul du montant total des décaissements.

¹⁵ Nous reconnaissons que cela peut aplanir excessivement les variations d'une année sur l'autre, en cas de fortes hausses périodiques de la valeur de l'actif des fondations, mais nous n'avons guère trouvé d'autre base empirique pour répartir autrement ces décaissements supplémentaires.

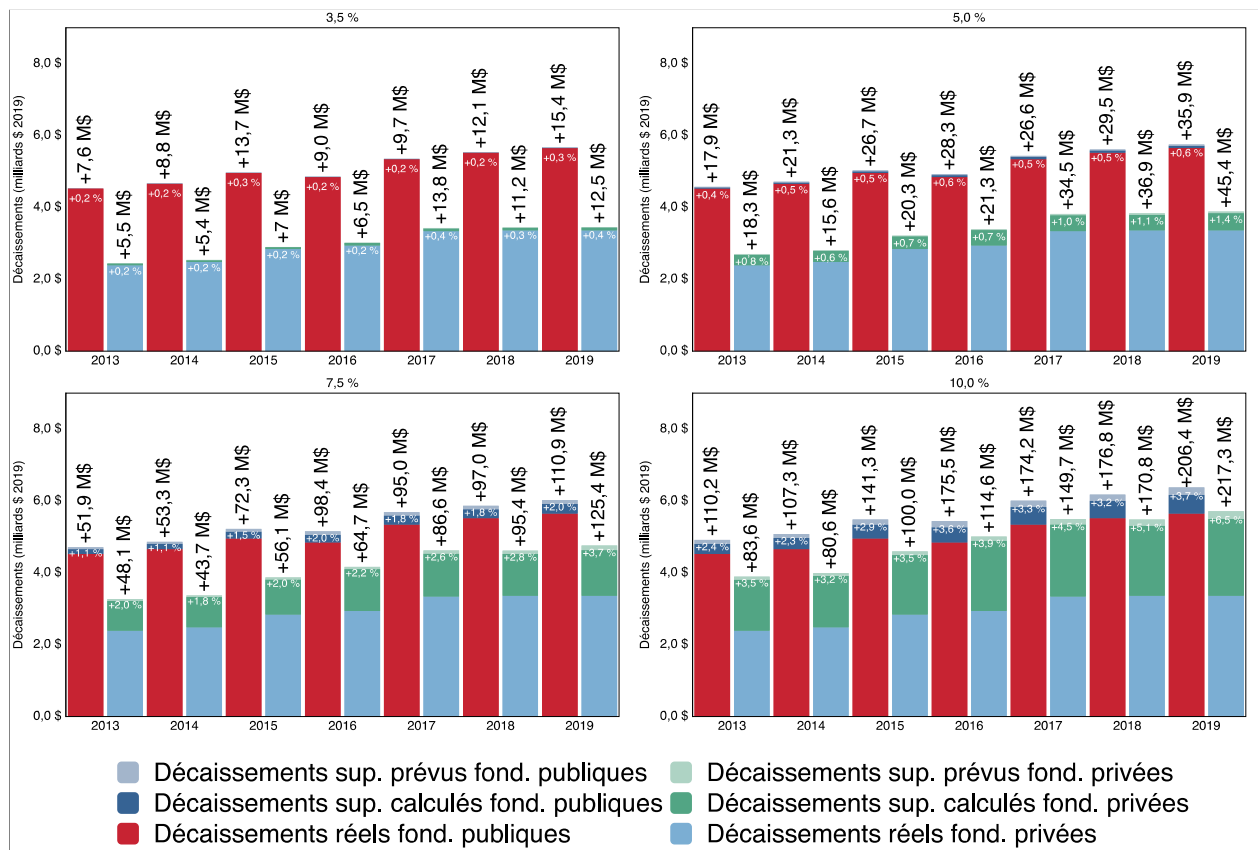
Figure 11 : Décaissements supplémentaires réels et calculés aux divers niveaux de décaissement, en dollars constants de 2019, de 2013 à 2018, fondations aux séquences complètes pour la ligne 5900, selon l'appellation – à l'exclusion de la Fondation MasterCard.



Nous complétons ensuite notre analyse des fondations qui déclarent des séquences complètes pendant sept ans à la ligne 5900 par l'estimation des décaissements supplémentaires pour les fondations dont les séquences sont *incomplètes* à la ligne 5900 (figure 12). Quand des valeurs manquaient à la ligne 5900, nous les avons imputées en deux étapes : nous avons utilisé d'abord un modèle prédictif pour évaluer la probabilité d'une valeur autre que zéro pour la valeur manquante, puis nous avons imputé cette valeur à la ligne 5900 en nous fondant sur le rapport habituel entre la ligne 5900 et l'actif total des fondations aux séquences complètes à la ligne 5900, en tenant compte des variations entre les catégories d'importance des actifs et de l'appellation. Les décaissements annuels supplémentaires ont été calculés en multipliant la

valeur déclarée ou imputée à la ligne 5900 par le seuil donné et en comparant ce résultat aux décaissements réels¹⁶. Chaque année a été traitée séparément sans tenter de rendre compte de la variation des décaissements excédentaires d’une année sur l’autre. La valeur totale des dons supplémentaires prévue à chaque seuil devrait être calculée en ajoutant ces valeurs à celles de la figure 10.

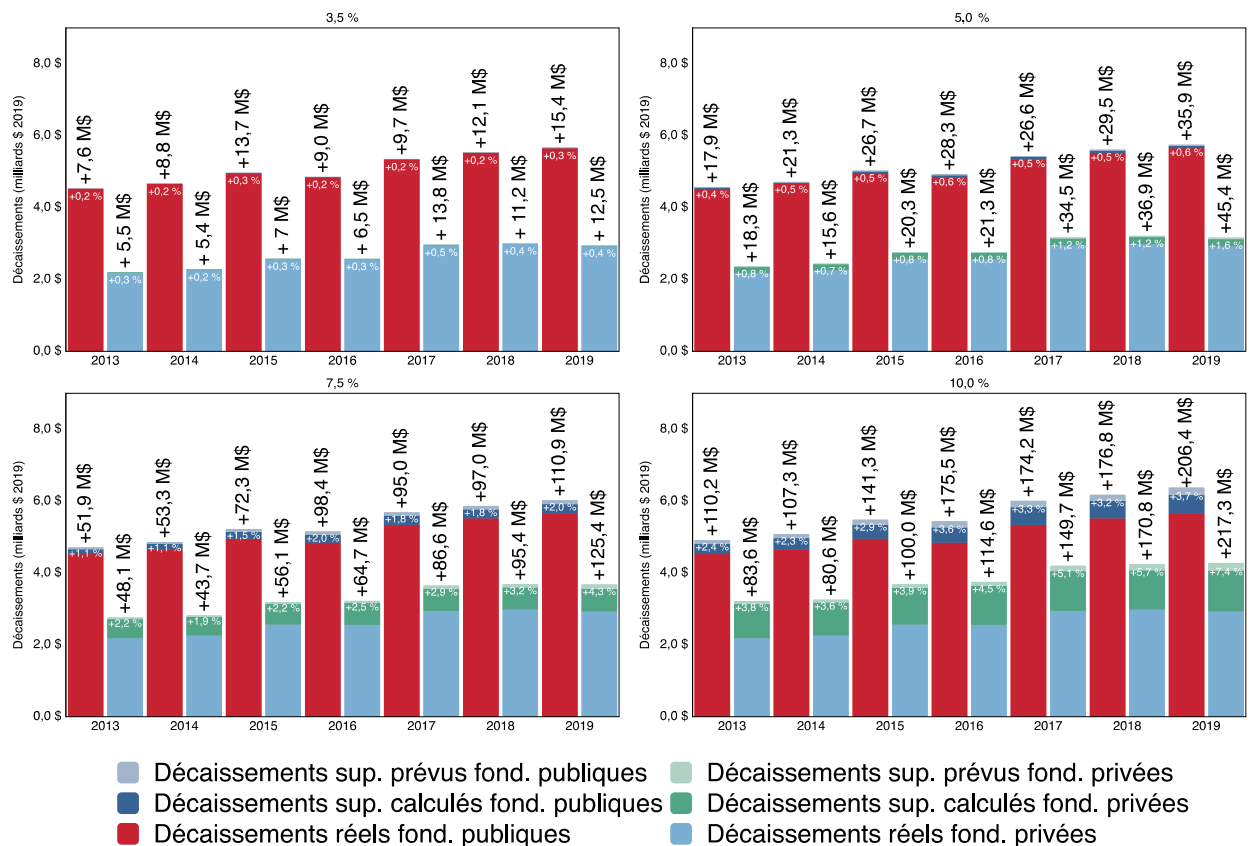
Figure 12 : Décaissements supplémentaires prévus en plus des décaissements supplémentaires calculés et connus aux divers niveaux de décaissement, en dollars constants de 2019, de 2013 à 2018, selon l’appellation.



¹⁶ Là encore, les chiffres de 3,5 % font ressortir l’incidence des contributions insuffisantes actuellement et les estimations pour les niveaux supérieurs tiennent compte de cette contribution insuffisante.

Nous présentons ci-dessous la même analyse, mais en utilisant, en tant que scénario de référence, celui représenté à la figure 11 qui exclut la Fondation MasterCard. La valeur totale des dons supplémentaires prévue à chaque seuil devrait être calculée en ajoutant ces valeurs à celles de la figure 11.

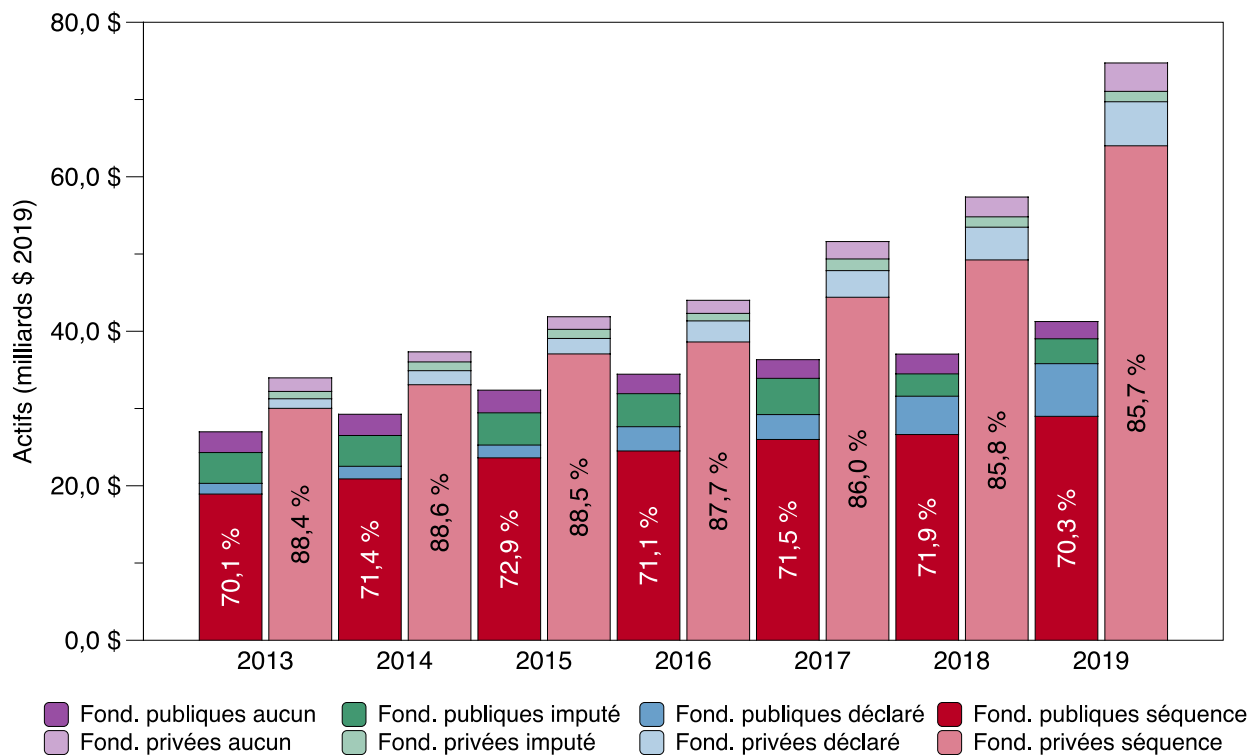
Figure 13 : Décaissements supplémentaires prévus en plus des décaissements supplémentaires calculés et connus aux divers niveaux de décaissement, en dollars constants de 2019, de 2013 à 2018, selon l'appellation – à l'exclusion de la Fondation MasterCard.



Comme nous l'avons indiqué précédemment, bien qu'une minorité des fondations déclarent des séquences complètes pour la ligne 5900, elles représentent collectivement la majorité des actifs totaux des fondations. Les déclarations incomplètes à la ligne 5900 (libellées « Déclarées » ci-dessous) et les valeurs imputées à la ligne 5900 représentent la majeure partie du reste

(figure 14). Une petite proportion seulement de la totalité des actifs est associée aux fondations pour lesquelles on croit que la ligne 5900 est égale à zéro. Les barres sombres ci-dessous montrent les valeurs déclarées par les fondations publiques, tandis que les barres en demi-teinte montrent les valeurs déclarées par les fondations privées.

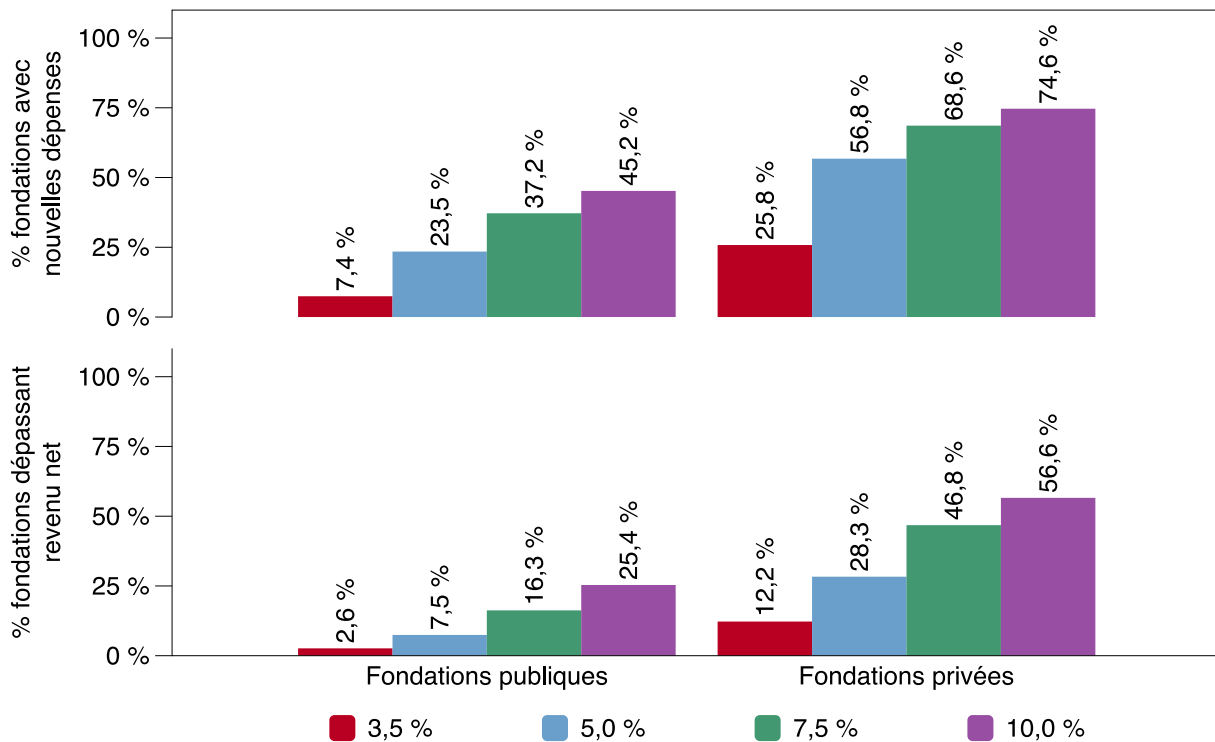
Figure 14 : Valeurs déclarées pour les actifs, selon l'état de la ligne 5900, de 2013 à 2018, en dollars constants de 2019, selon l'appellation – à l'exclusion de la Fondation MasterCard.



Notre dernière série d'analyses nous donne un aperçu de l'augmentation possible des décaissements à un niveau viable. Pour les fondations ayant déclaré des séquences complètes pour la ligne 5900 aux environs de l'année de référence 2018, la partie supérieure des barres montre les pourcentages des fondations publiques et privées qui auraient décaissé des fonds supérieurs à leurs niveaux actuels à chacun des seuils de 5 %, 7,5 % et 10 % en 2018

(figure 15)¹⁷. Les chiffres du bas sont les pourcentages des fondations dont les décaissements supérieurs auraient dépassé leur revenu net pour une année donnée (p. ex. 7,5 % des fondations publiques auraient connu un déficit de leur revenu net, à un contingent de 5 %).

Figure 15 : Pourcentage des fondations engageant de nouvelles dépenses aux divers niveaux de décaissement et pourcentage des fondations pour lesquelles ces nouvelles dépenses seraient supérieures à leur revenu net, fondations aux séquences complètes pour la ligne 5900, selon l'appellation, 2018.

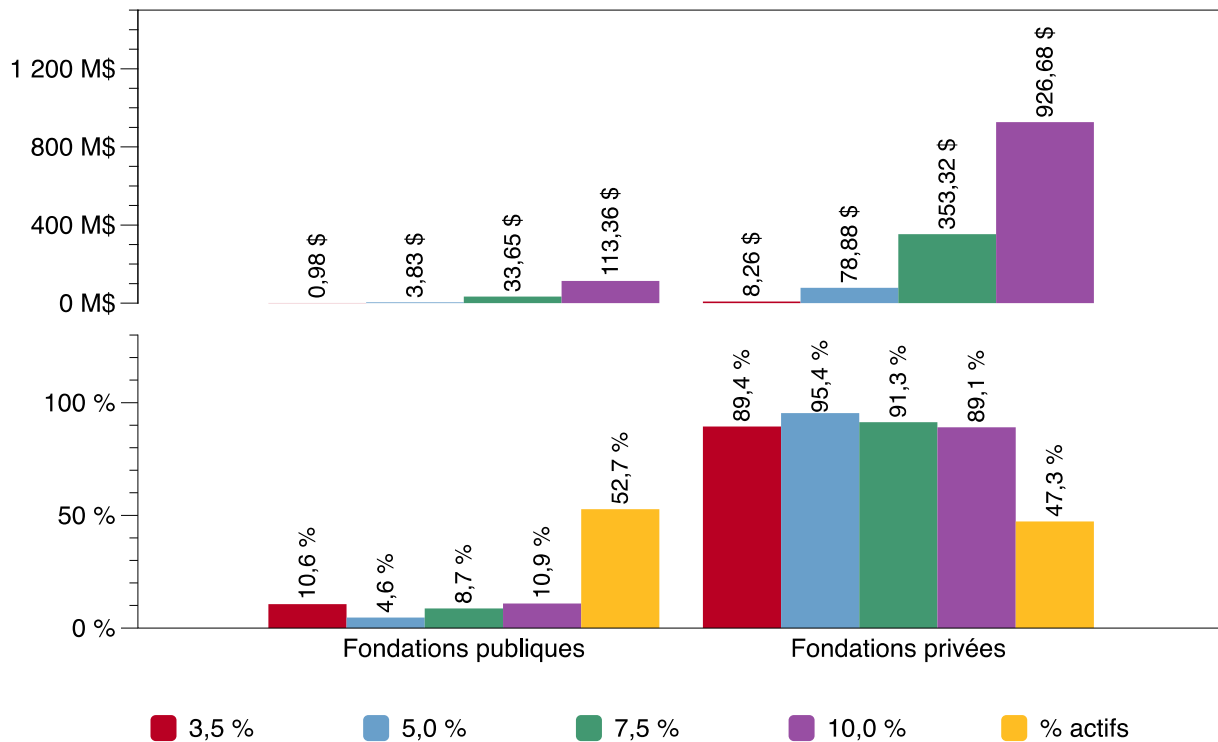


Les barres de la partie supérieure montrent le montant du dépassement du revenu net à la suite de l'augmentation des décaissements aux divers niveaux de décaissement (figure 16). Les barres

¹⁷ Les chiffres de 3,5 % font ressortir à nouveau l'incidence des niveaux actuels d'insuffisance des contributions. Les chiffres pour les seuils supérieurs tiennent compte de cette insuffisance (c.-à-d. l'augmentation du contingent à 5 % imposerait à 16,1 % des fondations publiques qui se conforment au contingent [23,5 % – 7,4 %] d'augmenter leurs décaissements).

de la partie inférieure montrent la répartition du déficit du revenu net selon l'appellation. Pour information, la barre jaune montre la répartition de la totalité des actifs selon l'appellation (à l'exclusion de la Fondation MasterCard). Ces chiffres indiquent que les déficits du revenu net seraient subis principalement par les fondations privées.

Figure 16 : Répartition et niveaux totaux de diminution du revenu net aux divers niveaux de décaissement, en dollars constants de 2019, fondations aux séquences complètes pour la ligne 5900, selon l'appellation, 2018¹⁸.



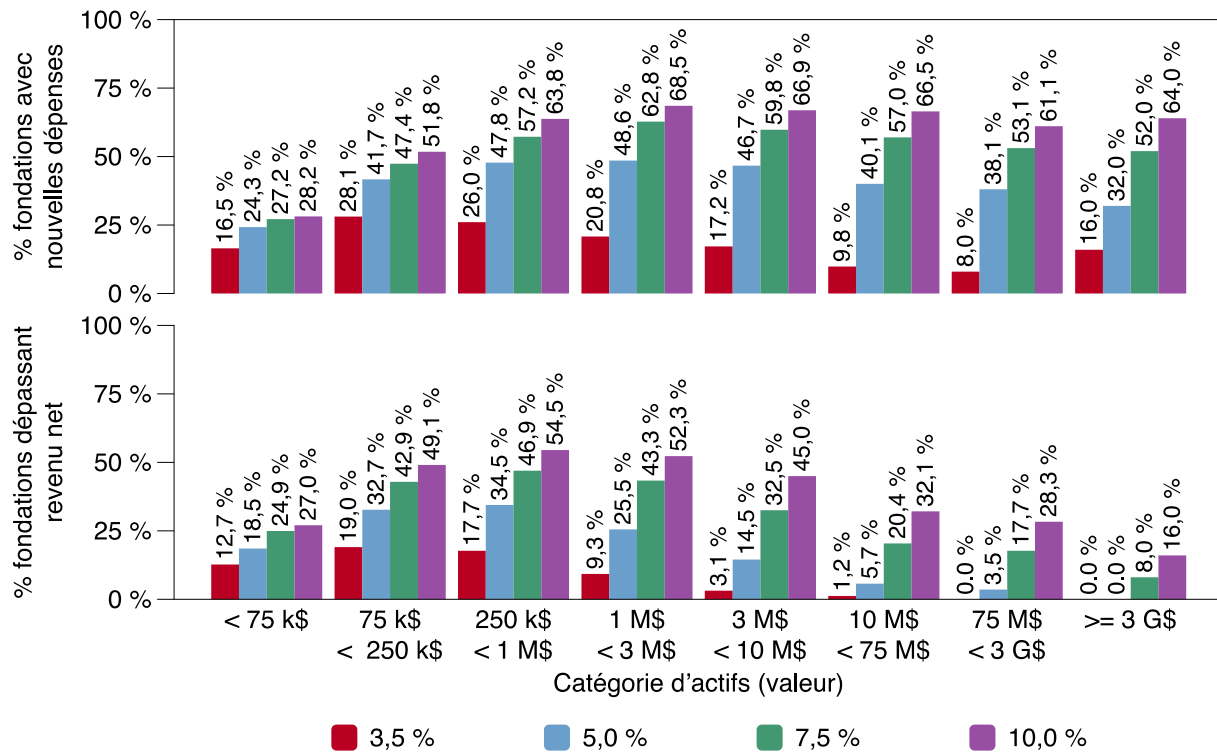
L'examen de la source des décaissements supplémentaires prévus, sauf pour la Fondation MasterCard (voir figure 11), révèle qu'environ 10 % des décaissements des fondations publiques seraient financés par un déficit de leur revenu net, à un contingent de 7,5 % – et que ce chiffre

¹⁸ La répartition de la totalité des actifs ne tient pas compte de la Fondation MasterCard. Veuillez noter que le revenu net de la Fondation MasterCard ne serait pas déficitaire si elle contribuait aux niveaux prévus.

passerait à environ 24 % à un contingent de 10 %. Pour les fondations privées, ces pourcentages seraient encore plus élevés : 24 % des décaissements seraient financés par un déficit de leur revenu net à un contingent de 7,5 %, chiffre qui passerait à 46 % à un contingent de 10 %.

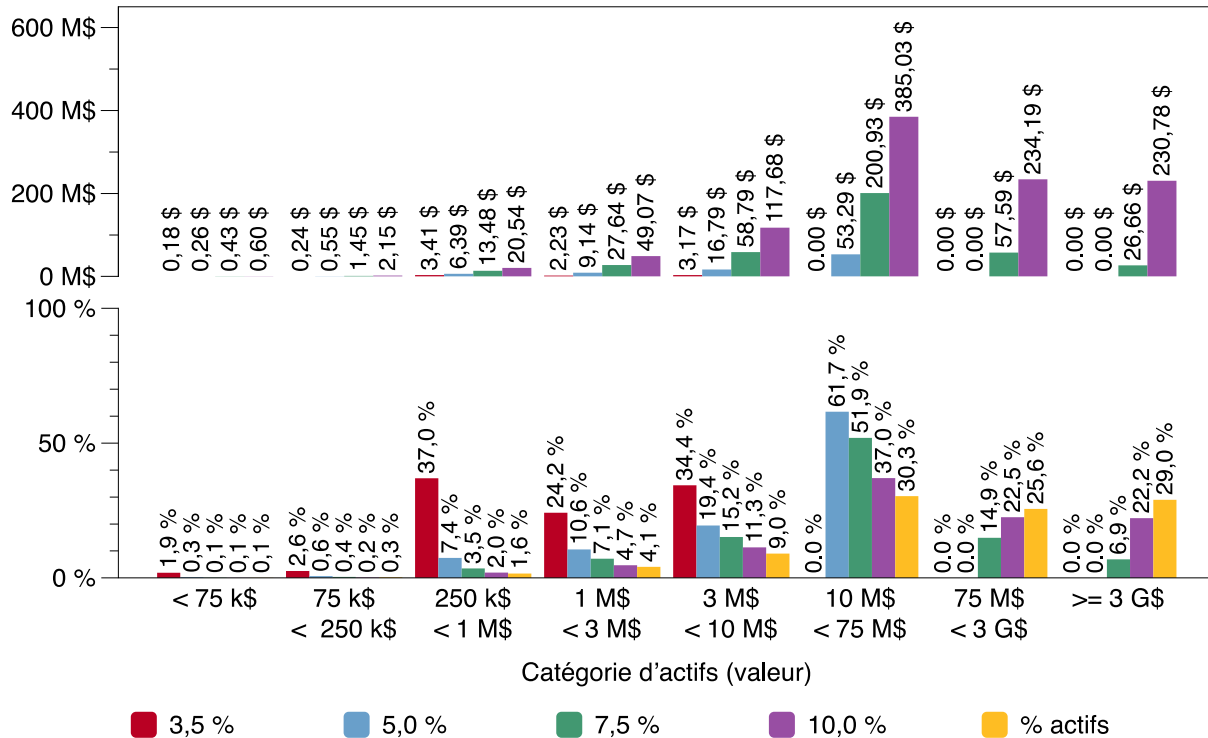
Là encore, les barres de la partie supérieure montrent les pourcentages des fondations dont les décaissements augmenteraient aux divers niveaux, tandis que les barres de la partie inférieure montrent les pourcentages des fondations pour qui cela entraînerait des déficits de leur revenu net (figure 17). Au total, l'incidence de la hausse de ces dépenses à 3,5 % (c.-à-d. pour les fondations aux contributions insuffisantes actuellement) est relativement élevée pour les petites fondations, de même que les pourcentages de celles dont le revenu net serait déficitaire. Nous croyons que cela montre que l'insuffisance des contributions des petites fondations est principalement attribuable à leurs contraintes financières. Pour les fondations à l'actif supérieur à 1 million \$, bien que les pourcentages des fondations qui devraient engager de nouvelles dépenses aux divers seuils demeurent relativement uniformes, les pourcentages de celles dont le revenu net serait déficitaire diminuent régulièrement. Selon notre interprétation, les contraintes financières liées à des décaissements supérieurs seraient plus lourdes pour les fondations de taille moyenne.

Figure 17 : Pourcentage des fondations engageant de nouvelles dépenses aux divers niveaux de décaissement et pourcentage des fondations pour lesquelles ces nouvelles dépenses seraient supérieures à leur revenu net, fondations aux séquences complètes pour la ligne 5900, selon les catégories d'importance des actifs, 2018.



Les barres de la partie supérieure montrent les montants du dépassement du revenu net à la suite de l'augmentation des décaissements aux divers niveaux de décaissement, tandis que les barres de la partie inférieure montrent la répartition des déficits du revenu net et de la totalité des actifs (en excluant la Fondation MasterCard) par catégorie d'importance des actifs (figure 18). Ces chiffres indiquent que les déficits du revenu net aux seuils inférieurs affecteraient de manière disproportionnée les fondations plus petites. Par exemple, au taux de 5 %, les fondations à l'actif compris entre 10 et 75 millions \$ contribueraient à hauteur de 61,7 % des nouveaux décaissements, bien qu'elles représentent 30,3 % de la totalité des actifs.

Figure 18 : Répartition et niveaux totaux de diminution du revenu net aux divers niveaux de décaissement, en dollars constants de 2019, fondations aux séquences complètes pour la ligne 5900, selon la catégorie d'importance des actifs, 2018¹⁹.

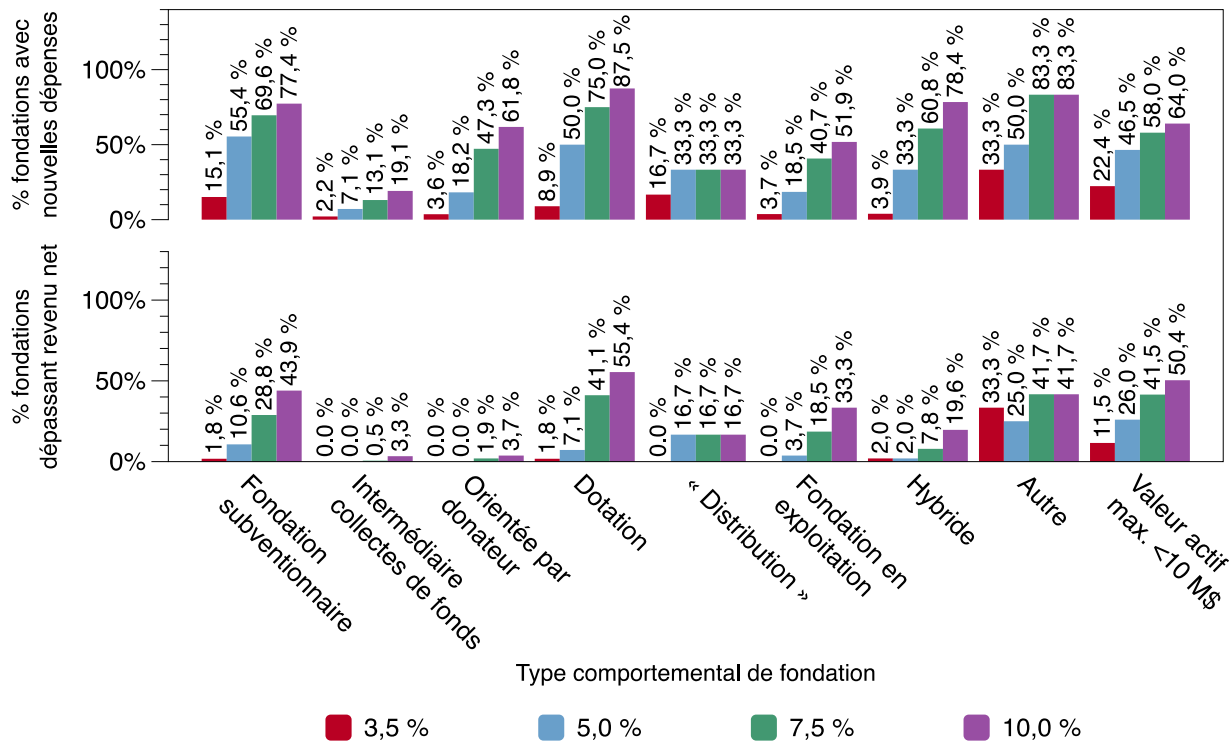


Des contingents supérieurs augmenteraient très vraisemblablement les décaissements des fondations qui dépendent davantage du revenu des placements, comme les fonds de dotation et les fondations subventionnaires (figure 19). Ces mêmes types de fondations sont les plus susceptibles de connaître un déficit de leur revenu net, à la suite de la hausse des décaissements. L'augmentation des seuils n'entraînerait vraisemblablement pas une hausse des décaissements pour les intermédiaires des collectes de fonds. Les intermédiaires des collectes de fonds et les fondations où les fonds orientés par le donateur occupent une place importante

¹⁹ La répartition de la totalité des actifs ne tient pas compte de la Fondation MasterCard. Veuillez noter que le revenu net de la Fondation MasterCard ne serait pas déficitaire si elle contribuait aux niveaux prévus.

sont nettement moins susceptibles de subir un déficit de leur revenu à la suite de la hausse des décaissements.

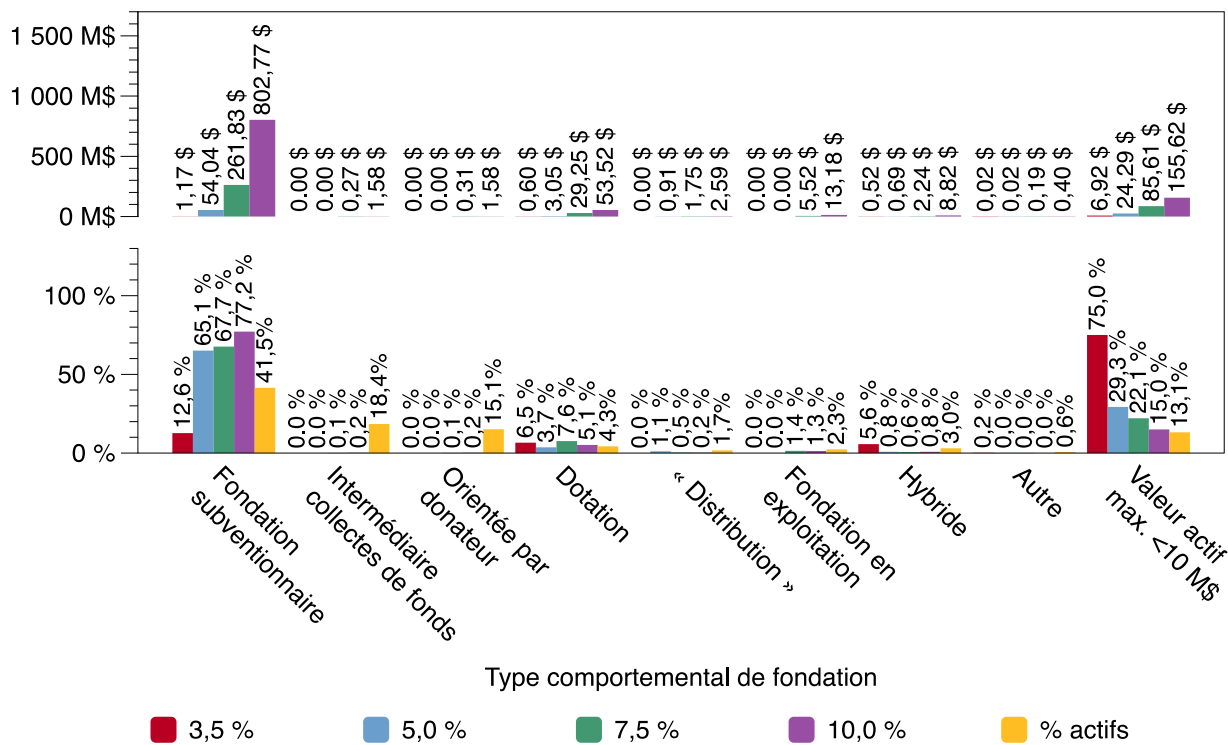
Figure 19 : Pourcentage des fondations engageant de nouvelles dépenses aux divers niveaux de décaissement et pourcentage des fondations pour lesquelles ces nouvelles dépenses seraient supérieures à leur revenu net, fondations aux séquences complètes pour la ligne 5900, selon leur type comportemental, 2018.



Les barres de la partie supérieure montrent les montants du dépassement du revenu net à la suite de l'augmentation des décaissements aux divers niveaux de décaissement, tandis que les barres de la partie inférieure montrent la répartition des déficits du revenu net et de la totalité des actifs (en excluant la Fondation MasterCard), selon les activités des fondations (figure 20). Ces données montrent que la très grande majorité des fondations subventionnaires

afficheraient un déficit de leur revenu net et, dans une certaine mesure, les fonds de dotation pour assumer ces décaissements en hausse.

Figure 20 : Répartition et niveaux totaux de diminution du revenu net aux divers niveaux de décaissement, en dollars constants de 2019, fondations aux séquences complètes pour la ligne 5900, par type de fondation, 2018²⁰.



²⁰ La répartition de la totalité des actifs ne tient pas compte de la Fondation MasterCard. Veuillez noter que le revenu net de la Fondation MasterCard ne serait pas déficitaire si elle contribuait aux niveaux prévus.

ANNEXE B – TYPES COMPORTEMENTAUX PROVISOIRES DES FONDATIONS

Toutes les fondations dont la valeur maximale de l'actif était égale ou supérieure à 10 millions \$ (en dollars constants de 2019) entre 2008 et 2019 ont été évaluées et un des huit types fonctionnels ci-dessous leur a été attribué.

Fondations subventionnaires

- revenus provenant de dons, de la cession d'éléments d'actif et du revenu gagné
- habituellement aucune activité de collecte de fonds
- habituellement peu de salariés
- fondations presque toujours privées
- exemples : fondations familiales, fondations d'entreprise

Intermédiaires des collectes de fonds

- revenus provenant en grande partie de dons, de collectes de fonds et d'autres organismes de bienfaisance
- nombreuses méthodes et/ou importantes dépenses déclarées pour les collectes de fonds
- fréquemment nombreux salariés
- presque exclusivement fondations publiques
- exemples : fondations d'hôpital, de collège/université, fondations de société, filiales de Centraide, etc.

Fondations orientées par le donateur (y compris, mais non exclusivement, fonds orientés par le donateur)

- habituellement revenus provenant en grande partie de dons assortis d'un reçu, le revenu gagné et la cession d'éléments d'actif étant secondaires
- habituellement petit nombre de méthodes et dépenses peu importantes déclarés pour les collectes de fonds
- nombre de salariés varie selon le sous-type
- le plus souvent fondations publiques
- exemples : fondations communautaires, collectes de fonds, sociétés, services consultatifs philanthropiques, société financières

- *veuillez noter que ce type ne se limite pas aux DOF – le critère déterminant est le grand nombre de personnes qui semblent impliquées dans la prise de décisions relativement aux dons*

Dotations

- revenus provenant en grande partie du revenu des placements et de la cession d'éléments d'actif
- détiennent d'importants investissements à long terme
- aucune méthode de collecte de fonds ni dépenses de collectes de fonds
- habituellement aucun salarié
- habituellement fondations publiques
- exemples : fondations spécialisées dans une seule entité ou cause, hôpitaux, universités/collèges, accent mis sur localité

« **Distributions** » Ce sont des organismes de financement très spécialisés. Ils servent en général à transmettre des fonds provenant d'une ou plusieurs sources particulières, à des fins précises, leurs décaissements étant réservés à une catégorie de bénéficiaires particulière assez limitée. Ces organismes servent principalement à canaliser un financement ou à acheminer un financement.

- revenus plus souvent majoritairement de source gouvernementale
- nombre moyen de méthodes de collecte de fonds déclarées, bien que les dépenses aient tendance à être modestes
- habituellement aucun élément d'actif à long terme
- nombre moyen de salariés
- très forte majorité de fondations publiques

Fondations en exploitation

- dépensent régulièrement plus en activités de bienfaisance qu'en dons aux donataires reconnus
- divers profils de financement – dépendent en général davantage du revenu de placements et de la cession d'éléments d'actifs
- nombre important de salariés

- principalement fondations publiques
- dont fondations exerçant leurs activités dans le cadre de contrats de représentation

Hybrides

- combinaison d'autres types

Autres

- caractéristiques ne concordant pas clairement avec un type ou impossibles à déterminer

Valeur maximale de l'actif <10 M\$

- valeur maximale de l'actif inférieure à 10 millions \$ entre 2008 et 2019 (en dollars constants de 2019) – aucun type n'a été attribué à ces fondations